



SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DE TILLY
FONTENAY – Assainissement

2018

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE



PARCE QUE CHAQUE TERRITOIRE EST UNIQUE.



Table des matières

EDITORIAL:	4
L'ESSENTIEL DE L'ANNEE	5
LES CHIFFRES CLÉS	6
LE CONTRAT	7
LA VIE DE VOTRE CONTRAT	8
Les avenants du contrat.....	8
PRESENTATION DE L'ENTREPRISE	9
PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION SAUR	10
PURE INNOVATION : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU	11
LES REPRÉSENTANTS DU CONTRAT.....	13
LE PATRIMOINE DE SERVICE	14
VOTRE PATRIMOINE	15
LE SERVICE AUX USAGERS	16
VOS BRANCHEMENTS	17
LES VOLUMES ASSUJETTIS À L'ASSAINISSEMENT.....	17
BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNÉE	18
LE TRAITEMENT	19
EVOLUTION GÉNÉRALE.....	19
LES VOLUMES (EN M3)	19
Les consommations électriques.....	20
Les boues et les sous-produits.....	20
Production de boues (en tMS).....	20
Evacuation des boues (en tMS).....	20
Les sous-produits : Refus Grille (en kg).....	20
LA QUALITÉ DU TRAITEMENT	21
SYNTHÈSE DE LA CONFORMITÉ DES STEP	22
Nombre de bilans journaliers réalisés.....	22
Conformité des stations d'épurations	22
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE	23
LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET ARRETE DU 02 MAI 2007	24
Qualité des rejets.....	24
Performance de réseau.....	25
Service à l'utilisateur	26
LES INTERVENTIONS RÉALISÉES	27
LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION.....	28
Les opérations d'hydrocurage du réseau.....	28
Les passages caméra.....	28
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE.....	29
LES PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION	30
LE CARE	32
LE CARE	33
LE PATRIMOINE DE SERVICE	34





LES INSTALLATIONS	35
CONSUMMATION D'ÉNERGIE	35
LE SERVICE AUX USAGERS	36
LA GESTION CLIENTÈLE	37
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE	39
LISTE DES DONNÉES NÉCESSAIRE À L'ÉTABLISSEMENT DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE SERVICE :	40
LES INTERVENTIONS RÉALISÉES	44
LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION	45
Les opérations d'hydro-curage du réseau	45
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE	47
Les interventions de maintenance 2ème niveau	47
Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques	48
Les interventions de contrôle réglementaire sur les appareils de levage	48
LES OPÉRATIONS DE RENOUVELLEMENT	49
ANNEXES COMPLÉMENTAIRES	54
TÉLÉGESTION DES INSTALLATIONS - ARRÊT DU RTC ET DU GSMDATA	54
1. Introduction	54
2. L'arrêt progressif de l'exploitation du RTC	54
3. L'arrêt progressif de l'exploitation du GSM data	55
4. Evolution et aménagement à prévoir	56
a. Nouveaux modes de communications	56
b. Cybersécurité	57
c. Aménagement à prévoir sur vos installations	57
A. INFORMATIONS GÉNÉRALES - STEP DE TILLY SUR SEULLES	60
A.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE	60
B. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE	61
B.1. LES RACCORDEMENTS	61
B.2. LES TRAVAUX RÉALISÉS SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE	61
B.3. LE CONTRÔLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTÈME DE COLLECTE	61
B.4. L'ENTRETIEN DU SYSTÈME DE COLLECTE	61
B.4.1. Les postes de relèvement	61
B.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien	61
B.5. BILAN DES DÉVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTÈME DE COLLECTE	62
B.6. SYNTHÈSE DU SUIVI MÉTROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE DU SYSTÈME DE COLLECTE	75
B.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE	75
C. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT - STEP DE TILLY SUR SEULLES	76
C.1. BILAN SUR LES VOLUMES	76
C.1.1. Volume entrant dans le système de traitement	76
C.1.2. Volume sortant du système de traitement	76
C.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant	77
C.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITÉE ET REJETÉE	79
C.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles	79
C.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement	81
C.2.3. La pollution déversée en tête de station	82
C.2.4. La pollution sortante du système de traitement	83
C.2.5. Le calcul des rendements	85
C.2.6. Le suivi bactériologique	86
C.2.7. Le suivi du milieu récepteur	86





C.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTÉRIEURS	87
C.3.1. Les boues	87
C.3.2. Les autres sous-produits	88
C.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET DE RÉACTIFS	88
C.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année	88
C.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année.....	88
C.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS À L'AUTO-SURVEILLANCE.....	88
C.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement	88
C.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement	88
C.6. RÉCAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME DE TRAITEMENT ET ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ	88
Paramètres physicochimiques	88
C.7. SYNTHÈSE DU SUIVI MÉTROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE	90
C.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT	91
LE GLOSSAIRE.....	92
LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES	95





EDITORIAL:



Dans un souci constant d'améliorer notre service et d'apporter à nos clients une information claire et concise, nous nous sommes attachés à vous proposer un Rapport Annuel du Délégué didactique et pédagogique d'une lecture agréable et efficace.

Tous les ans, nous vous remettons ce rapport qui reprend réglementairement tous les éléments techniques et financiers du service public de l'eau potable. De nombreux éléments sur la qualité du service assuré par nos soins pour le compte de votre collectivité sont présentés dans ce rapport.

Afin d'en faciliter la lecture, ce Rapport Annuel du Délégué est composé de 2 parties :

- *Une partie synthétique reprenant les informations principales du contrat sur l'année écoulée, organisée pour une appropriation et une compréhension rapide du contenu représentant les événements marquants de l'année, les travaux réalisés, les chiffres clés et les indicateurs de performance du service...*
- *Une partie annexe avec l'ensemble des données techniques détaillées, pour une information précise et complète : votre patrimoine, les interventions réalisées réparties par communes, le détail des calculs des indicateurs...*

Cette version présente, en toute transparence, l'ensemble des actions de l'année qui façonnent au quotidien la mission de SAUR au service de la collectivité et de tous ses usagers.

Parce que chaque territoire est unique, nous serons à votre écoute sur d'éventuelles améliorations que l'on pourra apporter à ce rapport.

En répondant ainsi à vos attentes, nos engagements et nos actions seront plus facilement mesurables et évalués dans le temps, afin que chacun puisse juger de notre sincérité et de nos performances en termes de qualité de service sur votre territoire. Bonne lecture !

Richard BOUZANQUET

Le Directeur Régional Normandie





L'ESSENTIEL DE L'ANNEE

*Les temps forts et les chiffres
clés de l'année d'exercice*

LES CHIFFRES CLÉS

126 834 m³ assujettis à l'assainissement après coefficient correcteur

1 142 branchements raccordés



6 642 ml hydrocurés avec le camion

3 interventions de débouchage

7 Poste(s) de relèvement

1 station(s) d'épuration

4 000 eq/hab.

Boues évacuées : **50,95 tMS**

66,7% des bilans réalisés sont conformes.

161 410 m³ épurés



2.

LE CONTRAT

Le respect des obligations contractuelles, notre principale préoccupation



LA VIE DE VOTRE CONTRAT

Le service de l'assainissement du contrat SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DE TILLY FONTENAY est délégué à SAUR dans le cadre d'un(e) Délégation de service public. Le contrat, signé à la date du 1 janvier 2019, arrivera à échéance le 30 juin 2029.

Les avenants du contrat

AVENANT N° 1	
Objet	Modification tarifaire
Visa de la préfecture	22/02/2010
Date d'application	22/02/2010

AVENANT N° 2	
Objet	Prise en compte de nouveaux ouvrages
Visa de la préfecture	15/09/2015
Date d'application	01/01/2016

LA PROXIMITÉ

Écouter et agir
en conséquence

LA SOLIDARITÉ

Se rendre disponible
et Faire primer le collectif

LA TRANSPARENCE

Partager l'information
et travailler en confiance

LE SENS DU SERVICE

Se montrer réactif
et toujours à l'écoute du client

LA RESPONSABILITÉ

Agir et assumer
ses décisions

LE PRAGMATISME

Apporter des solutions
simples et efficaces



LA PROXIMITÉ

ÉCOUTER ET DÉCIDER EN CONSÉQUENCE

LA SOLIDARITÉ

SE RENDRE DISPONIBLE ET FAIRE PRIMER LE COLLECTIF

LA TRANSPARENCE

PARTAGER L'INFORMATION ET TRAVAILLER EN CONFIANCE

LE SENS DU SERVICE

SE MONTRER RÉACTIF ET TOUJOURS À L'ÉCOUTE DU CLIENT

LA RESPONSABILITÉ

AGIR ET ASSUMER SES DÉCISIONS

LE PRAGMATISME

APPORTER DES SOLUTIONS SIMPLES ET EFFICACES

3.

SAUR, LES VALEURS FORTES FONT LES GRANDES ÉQUIPES.

PRESENTATION DE
L'ENTREPRISE

*Saur, une organisation et
une méthode éprouvée*



À MARNE-LA-VALLÉE



PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION SAUR

La société SAUR, une entreprise décentralisée proche des territoires, assure une couverture nationale grâce à **6 Directions Opérationnelles (DIROP)**, **8 Centres de Pilotage Opérationnel (CPO)** ET **20 Directions Régionales (DR)** (dont 2 dans les DOM) composées de **60 AGENCES** qui ont en charge la bonne exécution des contrats.

L'implantation de ces directions régionales et agences assure une proximité et une réactivité au service de ses clients collectivités et consommateurs.

En appui de la **Direction Régionale**, la **Direction Opérationnelle** et le **Centre de Pilotage Opérationnel**, regroupent l'ensemble des services pour mettre en œuvre notre stratégie et répondre pleinement aux besoins de votre territoire.

NOTRE STRATÉGIE

- Une méthodologie approuvée.
- Une organisation et des outils innovants.
- Des équipes et des compétences locales mobilisées 24h/24.

NOTRE CPO EST LE DISPOSITIF CENTRALISÉ DE SUPERVISION ET DE PILOTAGE EN TEMPS RÉEL DE L'EXPLOITATION



Le Centre de Pilotage Opérationnel est une véritable « tour de contrôle » qui rassemble des experts, techniciens et spécialistes dans des domaines aussi variés que les processus de traitement, l'hydraulique, la maintenance, la cartographie. Grâce à l'information, issue d'une multitude de capteurs innovants et Hi-Tech qui suivent votre patrimoine 24h/24, votre service de l'eau devient intelligent et interactif.

Des experts métiers permettent de garantir une gestion optimale de vos installations et mettent leurs compétences à votre service des collectivités en intégrant vos enjeux spécifiques à votre territoire.

Des spécialistes traitent, analysent et véhiculent en temps réel des milliers de données, directement issues du terrain, en vue d'en assurer la traçabilité et l'analyse pour vous accompagner au mieux dans la maîtrise de la politique de l'eau sur votre territoire.

Le CPO, garant d'une liaison permanente entre experts, ordonnanceurs et équipes de terrain, permet de suivre en temps réel et d'analyser les éléments du réseau grâce aux remontées d'informations des différents capteurs.

Le CPO permet de mettre à votre disposition le meilleur de la technologie en vous faisant bénéficier des dernières avancées en matière de R&D et d'innovation.

Cette organisation et notre stratégie nous permettent de proposer un service adapté aux besoins spécifiques de chaque collectivité pour répondre aux exigences des territoires en offrant à tous l'excellence d'une même qualité de service à un prix maîtrisé.





PURE INNOVATION : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU

Les exigences de l'arrêté du 21 juillet 2015 entrent en vigueur progressivement. SAUR prépare déjà la prochaine échéance : la mise en place du diagnostic permanent des systèmes $\geq 10\,000$ eqH avant le 31/12/2020.



SAUR dispose d'outils de fond (SIG, GMAO et supervision) afin de vous garantir un diagnostic permanent complet accompagné d'indicateurs pertinents de performance, et de vous assurer un programme d'exploitation optimal, travaillant dans une boucle d'amélioration continue.

Nous continuons à vous accompagner dans vos enjeux d'aujourd'hui : protection du milieu naturel, surveillance des installations, sécurisation du fonctionnement et pérennisation du patrimoine, ainsi que de vous conseiller sur les enjeux de demain, notamment la transition énergétique.

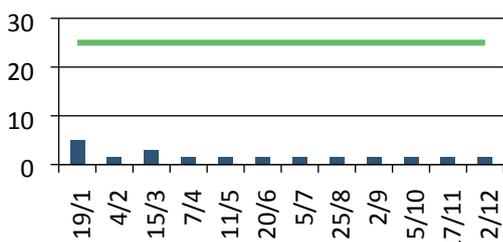
Grâce à notre organisation et nos nouveaux outils, **SAUR améliore durablement sa performance opérationnelle pour préserver votre milieu naturel.**

ASSURER LA CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE

L'autosurveillance mise en place sur nos systèmes d'assainissement (collecte et traitement) permet un suivi régulier des performances des installations, en détectant toute dérive.

L'évaluation de la conformité réglementaire est faite au fil de l'eau, avec un reporting adapté.

Concentration sortante DBO5 en mg/l



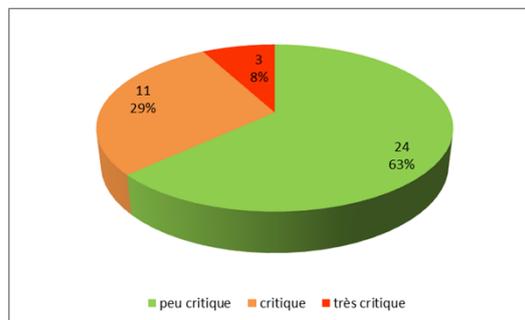
PROTÉGER LE MILIEU NATUREL

GALATE, outil SAUR par excellence, permet l'analyse multicritères de sensibilité des postes de pompage.

Couplé avec notre stratégie d'exploitation et nos outils de gestion des points de rejets, **GALATE II** vous permet en plus de minimiser le risque et l'impact d'éventuels déversements vers le milieu naturel.

SÉCURISER LE FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS

L'arrêté du 21/07/2015 renforce les exigences de sécurisation des installations, notamment en imposant la réalisation d'analyses de risques de défaillance : SAUR vous accompagne en proposant des analyses de risques, assorties de plans d'actions permettant d'améliorer la fiabilité et la sécurité de vos installations.



Pour les réseaux, les propositions d'études de **GESTION DYNAMIQUE DES POSTES** permettent de limiter les risques de débordement et améliorer l'écoulement y compris par temps de pluie



PÉRENNISER VOTRE PATRIMOINE

L'INNOVATION « SEWERBATT » permet, à l'aide d'une petite sonde acoustique de réaliser un pré-diagnostic rapide de vos réseaux d'assainissement.



Couplé avec notre démarche complète de diagnostic permanent et notre outil REZO+ PATRIMOINE, SAUR vous propose une panoplie complète de solutions pour la gestion de votre patrimoine réseau.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

PRODUIRE DE L'ÉNERGIE VERTE : R&D

Les procédés de la R&D de SAUR :

La **méthanisation** permet de développer de l'énergie à partir de la digestion des boues de station d'épuration et de déchets organiques périurbains.



Le meilleur de la technologie et de l'innovation pour répondre aux grands enjeux de l'eau des collectivités et des industriels.



LE PARCOURS DE L'INNOVATION

Le développement de technologies intelligentes dans le domaine de l'eau est un axe clé de notre politique d'innovation.

Afin de relever les défis d'aujourd'hui et de demain - gestion de la ressource, suivi de la qualité de l'eau, maîtrise de la consommation, performance des réseaux... - nous améliorons durablement notre performance opérationnelle sur tous les territoires en expérimentant en permanence des innovations développées par notre R&D ou détectées via des partenariats avec des start-up, écoles, incubateurs ou labs.



UNE EXPÉRIMENTATION DES INNOVATIONS EN MODE AGILE

Ces "solutions au service de l'eau" implémentent en permanence les 8 centres de pilotage opérationnels de Saur qui s'enrichissent jour après jour de nouvelles fonctionnalités permettant une prise en compte toujours plus précise et réactive des besoins propres à chaque territoire.

1. Identification des projets d'innovation en lien avec les grands enjeux de l'eau
2. Expérimentation au travers d'études qualitatives et tests sur le terrain, connectés au CPO
3. Transformation des projets à valeur ajoutée et généralisation dans nos exploitations

150 projets identifiés d'innovations au service de l'eau

30 tests pilotes ou POC en cours

Plus de 150 start-up analysées



LES REPRÉSENTANTS DU CONTRAT

AGENCE OUEST CALVADOS

Richard BOUZANQUET

Directeur régional
NORMANDIE

GRENTHEVILLE
06 08 87 08 09
richard.bouzanquet@saur.com



Gilbert RAFFRAY

Chef d'agence
OUEST CALVADOS

GRENTHEVILLE
06 60 06 49 88
gilbert.raffray@saur.com



Arnaud SENECAI

Chef de secteur
CAEN EAU POTABLE

GRENTHEVILLE
06 72 72 50 15
arnaud.senecai@saur.com



Virginie BOBOEUF

Chef de secteur
USINE DE L'ORNE ET EAUX USEES

GRENTHEVILLE
06 72 72 61 90
virginie.boboef@saur.com

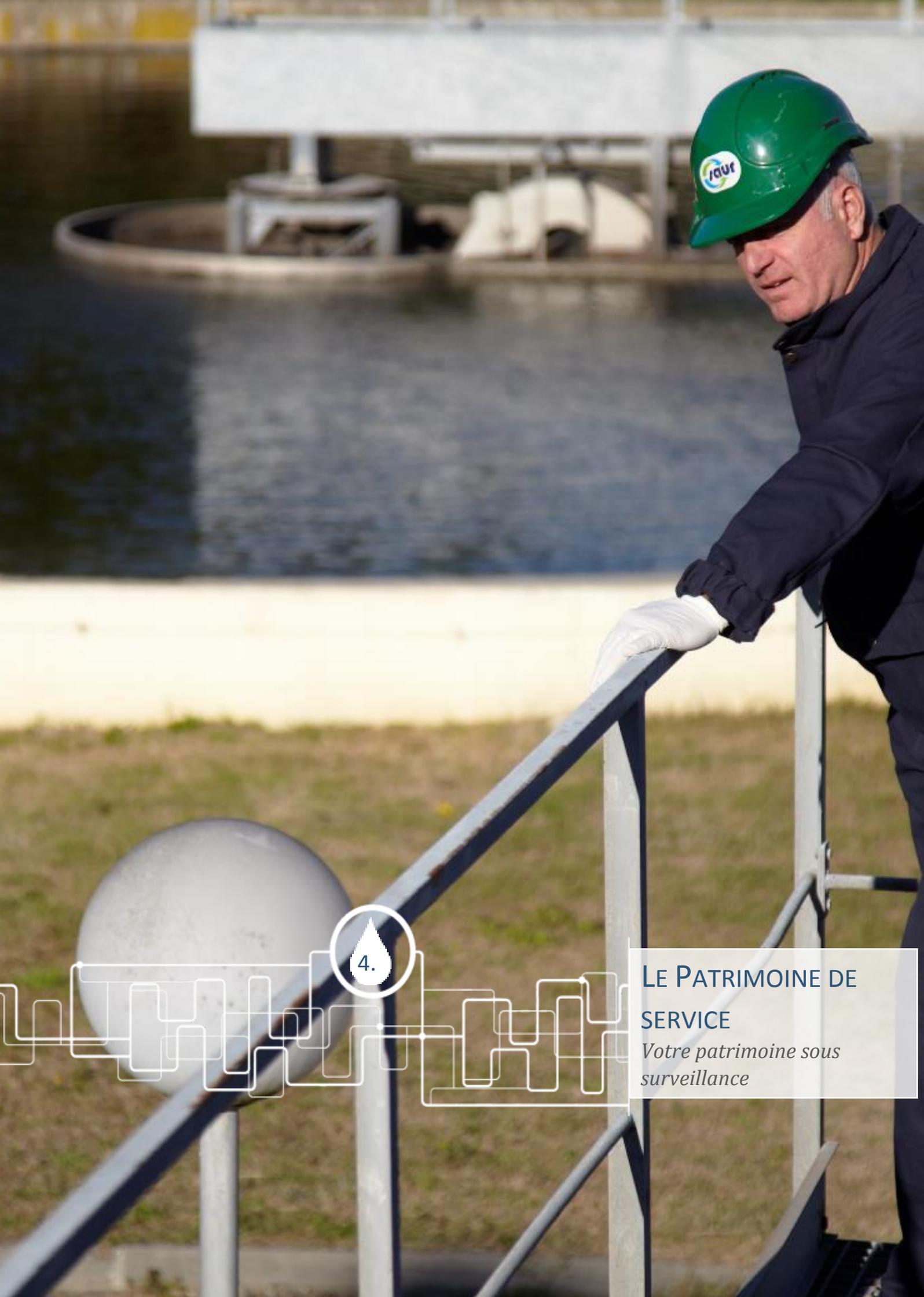


Fabrice MELCHIORRI

Chef de secteur
PAYS DE FALAISE

FALAISE
06 85 32 38 49
fabrice.melchiorri@saur.com





4.

LE PATRIMOINE DE SERVICE

Votre patrimoine sous surveillance



VOTRE PATRIMOINE

Synthèse de votre patrimoine	
Station(s) d'épuration	1
Capacité épuratoire (eq Hab)	4 000
Poste(s) de relevage	7





5.

LE SERVICE AUX USAGERS

*Leur satisfaction au cœur de
nos préoccupations*



VOS BRANCHEMENTS

Pour mieux comprendre :

Le Branchement : Ensemble de canalisations et d'équipements reliant la partie publique du réseau de collecte d'eaux usées au réseau de collecte intérieur d'un client.

Le Client : Personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat-client le liant avec le service de distribution de l'eau.

Nombre de branchements	2017	2018	Evolution N/N-1
Total de la collectivité	1 118	1 142	2,1%

Cette répartition prend en compte les branchements en service (actif, en cours de modification, en cours de résiliation ou en attente de mise en service).



LES VOLUMES ASSUJETTIS À L'ASSAINISSEMENT

L'assiette d'assujettissement : La redevance assainissement est assise sur tous les volumes d'eau prélevés par les usagers que ce soit sur la distribution publique ou toute autre source ou puits privé. Les volumes suivants sont les volumes assujettis à l'assainissement après application des coefficients correcteurs.

Volumes assujettis à l'assainissement	2017	2018	Evolution
Total de la collectivité	126 875	126 834	-0,03%



**BILAN DE L'ACTIVITE
DE CETTE ANNÉE**

Un regard sur notre activité



LE TRAITEMENT

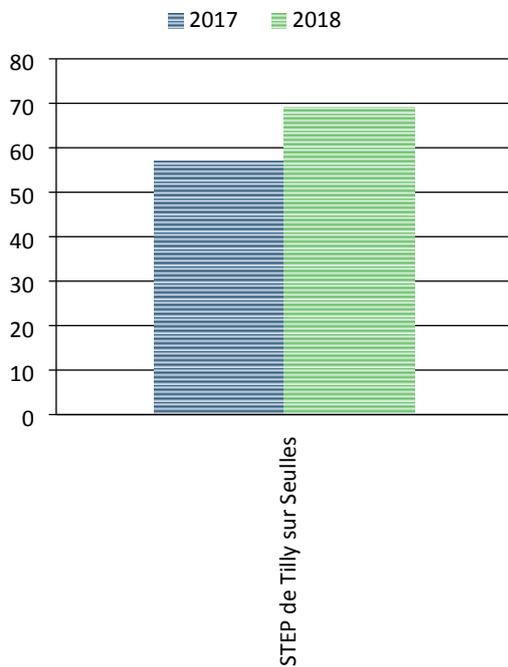
EVOLUTION GÉNÉRALE

Evolution générale des charges entrantes (volumes et DBO5)

Charge hydraulique

	2017	2018
STEP de Tilly sur Seules	56,96%	69,19%

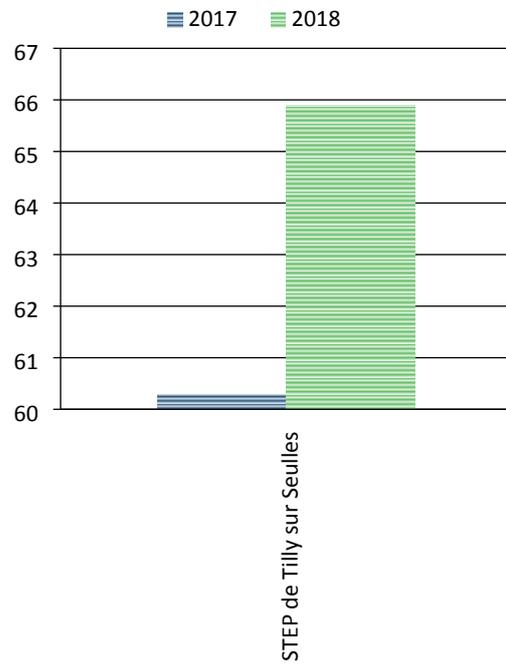
Charge hydraulique (%)



Charge polluante : Volume entrant X concentration DBO5 par rapport capacité nominale

	2017	2018
STEP de Tilly sur Seules	60,29%	65,9%

Charge polluante DBO5 (%)



LES VOLUMES (EN M3)

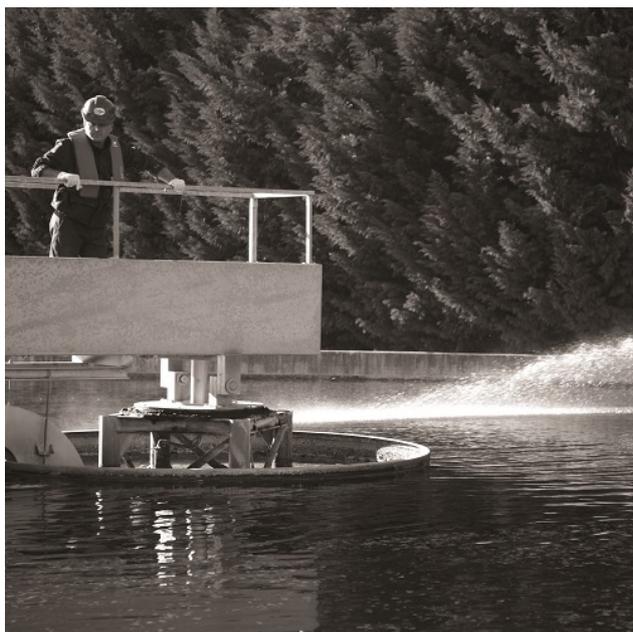
Nom de l'installation	Situation du point mesuré	2017	2018
STEP de Tilly sur Seules	Entrée	140 528	155 373
STEP de Tilly sur Seules	Sortie	153 729	161 410



Les consommations électriques

Le tableau ci-après présente les consommations d'énergie sur l'ensemble du contrat au cours de l'exercice (Les consommations présentées ci-après sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie) :

	2017	2018
Consommation en KWh	285 581	285 195



Production de boues (en tMS)

	2017	2018
STEP de Tilly sur Seulles	51,02	48,914

Evacuation des boues (en tMS)

	Destination	2017	2018
STEP de Tilly sur Seulles	Boues TE vers épandage	30,972	50,95

Les sous-produits : Refus Grille (en kg)

	Destination	2017	2018
STEP de Tilly sur Seulles	Refus dégr. PE vers décharge	1 880	3 750

Les boues et les sous-produits

Les boues sont des résidus produits par une station d'épuration des eaux usées. Il existe plusieurs types de boues d'épuration selon qu'elles proviennent des différents procédés de traitement des eaux usées (exemple : boue primaire, boue physico-chimique, boue biologique, boue mixte,...)





LA QUALITÉ DU TRAITEMENT

*La qualité du traitement,
notre priorité*



Pour mieux comprendre :

Suite à l'arrêté du 21 juillet 2015 concernant les systèmes de collecte et de traitement des eaux usées, nous présentons ci-dessous une évaluation de la conformité par l'exploitant en appliquant les règles de calcul définies dans la réglementation.

L'avis officiel émanant de la Police de l'eau n'est pas indiqué dans le présent rapport car il ne nous a pas été communiqué avant la réalisation de ce document. L'évaluation de la Police de l'eau doit être communiquée à la collectivité, à l'exploitant et à l'Agence de l'eau avant le 1er mai de l'année N+1.

Remarque : Pour les installations dont la capacité est inférieure à 30 kg de DBO5/j, le bilan de fonctionnement et les évaluations de conformité n'interviennent que tous les deux ans.

Ces évolutions réglementaires basées sur la capacité de traitement de l'installation et les conditions de fonctionnement peuvent expliquer des évolutions de conformité.

L'exploitant reste à votre disposition pour vous expliquer ces évolutions.

SYNTHÈSE DE LA CONFORMITÉ DES STEP

Nombre de bilans journaliers réalisés

STEP	2017	2018
STEP de Tilly sur Seulles	12	12



Conformité des stations d'épurations

STEP	2017	2018	Evaluation de la conformité par l'exploitant
STEP de Tilly sur Seulles	58,33%	66,67%	Non Conforme

Le pourcentage de conformité est calculé en faisant le rapport entre le nombre de bilan(s) journalier(s) conforme(s) sur le nombre de bilan(s) réalisé(s).





LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Garantir la performance de votre réseau



LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET ARRETE DU 02 MAI 2007

Les indicateurs descriptifs du service de l'année 2018

Qualité des rejets

QUALITE DES REJETS			
P254.3 : Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	Charge DBO 5 (kg/j)	P206.3 : Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	Tonnes de matières sèches totales de boues évacuées
66,666	158,17	100%	50,95 tMS
Pourcentage de bilans sur 24H réalisés dans le cadre de l'autosurveillance conformes à la réglementation	Données de Consolidation		Données de Consolidation

QUALITE DES REJETS	
D202.0 : Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau des eaux usées	D203.1 : Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration
-	50,95 tMS
Nombre d'autorisations signées par la collectivité et transmises au délégataire.	Quantité de boues évacuées des ouvrages d'épuration.





Performance de réseau

PERFORMANCE DE RESEAU					
P202.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale de collecte des eaux usées	Linéaire de réseau de collecté eaux usées hors branchement situé à l'amont des stations d'épuration (y compris pluvial)	P255.3 : Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Charge de DBO5 Collecté (estimée) (kg/j)	P201.1 : Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Nombre de branchements desservis (raccordés/raccordables)
5	0	90	240	1142	1 142
Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. Il est obtenu en faisant la somme des points	Données de consolidation		Charge de BDO5 Collecté (estimée) Données de consolidation	Nombre de branchements desservis (raccordés / raccordables) Il s'agit du quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service d'assainissement collectif. Cet indicateur n'est pas calculé par le délégataire, seul le nombre de branchement raccordé est ici indiqué.	Données de consolidation

PERFORMANCE DE RESEAU		
P253.2 : Taux moyen de renouvellement du réseau de collecte des eaux usées	Longueur cumulée du linéaire de canalisation renouvelé au cours des années N-4 à N (km)	Longueur du réseau de collecte au 31/12 (hors pluvial) (km)
0	0	0
Rapport du linéaire de réseau de collecte des eaux usées (hors branchement) renouvelé les 5 dernières années sur la longueur totale du réseau de collecte des eaux usées. Cet indicateur n'est pas calculé, seules les données élémentaires seront fournies.	Données de consolidation	Données de consolidation

PERFORMANCE DE RESEAU			
P251.1 : Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	Nombre de demande d'indemnités déposées	P252.2 : Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage	Linéaire de réseau de collecte eaux usées, hors branchements situés à l'amont des stations d'épuration (y compris le pluvial)
-	-	-	0
	Données de consolidation	Nombre de points noirs pour 100 km	Données de consolidation





Service à l'utilisateur

SERVICE A L'USAGER		
D201.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	D204.0 : Prix TTC du service d'assainissement collectif au m ³ pour 120 m ³ au 01/01/N+1 (€)	D204.0 : Prix TTC du service d'assainissement collectif au m ³ pour 120 m ³ au 01/01/N (€)
2 609	0	0

SERVICE A L'USAGER				
P257.0 : Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente, service de l'assainissement collectif	Montant des impayés au 31/12/2018	Chiffre d'affaire TTC facturé N-1 (hors travaux) (€)	P258.1 : Taux de réclamations du service de l'assainissement pour 1000 ab	Nombre d'abonnés raccordés
0	0	131 177	0	1 144
Taux d'impayés au 31/12/ N sur les factures émises au titre de l'année N-1 (N étant l'année du RAD)	Données de consolidation.	Données de consolidation		Données de consolidation

SOLIDARITE		
P207.0 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité du service de l'assainissement collectif (€)	Volume facturé (m ³)	Montants en Euros des abandons de créances
0	126 834	0
	Données de consolidation	Données de consolidation





**LES INTERVENTIONS
RÉALISÉES**

*Préserver et moderniser
votre patrimoine*

LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

Les opérations d'hydrocurage du réseau

Afin d'assurer la continuité de l'écoulement des effluents, d'anticiper et d'éviter les désobstructions d'urgence, SAUR assure des campagnes préventives d'hydrocurage des canalisations et ouvrages annexes (avaloirs, postes etc.)

Les passages caméra

Il s'agit des opérations d'inspection télévisée des réseaux d'assainissement. Elles se font après curage au moyen d'un robot équipé d'une caméra vidéo. Elles permettent de contrôler l'état du réseau et d'y déceler divers désordres (racines, casse circulaire, ovalisation, branchement pénétrant, problème de joint, contre pentes, etc.). Ces désordres peuvent être à l'origine de problèmes de bouchage, d'eaux parasites etc.



	2018
Hydrocurage préventif (ml)	6 597
Hydrocurage ponctuel réseau/branchements (nombre)	3
Longueur hydrocurée réseau/branchements (ml)	45
Nettoyage postes de relevage (nombre)	17

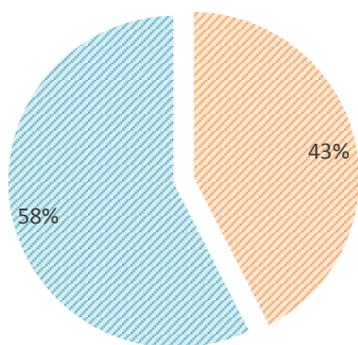




LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Il s'agit des opérations de maintenance permettant de maintenir ou de rétablir un groupe fonctionnel, équipement, matériel, dans un état donné ou de lui restituer des caractéristiques de fonctionnement spécifiées.

	2017	2018
Entretien niveau 2	15	17
Contrôles réglementaires	15	23



■ Entretien Nv 2
 ■ Contrôles réglementaires



Entretien niveau 1 : désigne les opérations de maintenance préventive et / ou corrective **simples** (réglages, remplacement de consommables, graissages)

Entretien niveau 2 : désigne les opérations de maintenance préventive et / ou corrective de **complexité moyenne** (rénovation, réparations importantes réalisées en ateliers spécialisés, remplacement d'équipements ou sous équipements).

Pour mieux comprendre :

Ces interventions peuvent être soit de nature :

- Curative : opération faisant suite à un dysfonctionnement ou à une panne
- Préventives : opération réalisée lors du fonctionnement normal d'un équipement afin d'assurer la **continuité de ses** caractéristiques de marche et d'éviter l'occurrence d'une panne.

Type	2017	2018
Curatif	13	16
Préventif	2	1

Contrôles réglementaires : ils permettent de vérifier la conformité des installations ci-dessous afin de garantir la sécurité du personnel :

- Installations électriques
- Systèmes de levage
- Ballons anti-béliers



Contrôles métrologiques : ils permettent de vérifier la justesse des appareils de mesures (débitmètres, préleveurs entrée / sortie STEP, échelles de mesure hauteurs) afin d'assurer et contrôler la fiabilité des données récoltées



10.

LES PROPOSITIONS
D'AMÉLIORATION
*Améliorer votre
patrimoine, une priorité*



Localisation	Proposition	Délai
Commentaire général	Il devient urgent de prévoir un diagnostic des réseaux des communes de Tilly et de Fontenay ce qui permettrait d'identifier précisément les points à améliorer dans le but de limiter l'impact hydraulique des forts épisodes pluvieux.	Souhaitable
Commentaire général	Revoir, au poste de Fontenay le Pesnel, l'adéquation entre le débit des pompes de relevage et celles du bassin tampon. On notera également que le faible dimensionnement des bassins tampons sur les 2 postes est un facteur limitant en cas de fortes pluies.	Souhaitable





11.

LE CARE
*Le compte rendu financier
sur l'année d'exercice*

**COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION
ANNEE 2018**

(en application du décret du 14 mars 2005)

GESTION DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Région **NORD IDF NORMANDIE**
 Centre **NORMANDIE OUEST**
 Département
 Collectivité **SYNDICAT TILLY / FONTENAY**

LIBELLE	En milliers d'Euros	Année 2017	Année 2018	Ecart en %
PRODUITS		119,3	127,6	7,0
Exploitation du service		119,3	126,6	
Produits accessoires			1,0	
CHARGES		123,2	127,7	3,6
Personnel		31,2	24,8	
Energie électrique		27,3	26,6	
Produits de traitement		3,7	5,6	
Analyses		2,0	1,7	
Sous-traitance, matières et fournitures		11,8	15,2	
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)		1,4	1,4	
Autres dépenses d'exploitation		8,8	14,5	
- Télécommunications, poste et télégestion		1,0	1,0	
- Engins et véhicules		3,1	2,8	
- Informatique		1,3	1,3	
- Assurances		0,3	0,3	
- Locaux		2,6	2,8	
- Divers		0,4	6,3	
Contribution des services centraux et recherche		11,4	11,6	
Charges relatives aux renouvellements		23,6	24,7	
- Pour garantie de continuité du service		12,9	13,6	
- Fonds contractuel		10,7	11,1	
Charges relatives investissements du domaine privé		1,0	1,1	
Pertes sur créances irrécouvrables & contentieux		0,9	0,6	
RESULTAT AVANT IMPOT		-4,0		100,0
RESULTAT		-4,0		100,0

(1) Si Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles : y compris redevance domaniale: département région, Etat et redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.

Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2006
 Réf. 110-015003 -962901 -02 2018120

(2) Si Annuités emprunt collectivité prises en charge : comprennent: annuités d'emprunt, amortissements droits d'exploitation et charges financières contractuelles.

Validé le 14/05/2019



12.

LE PATRIMOINE DE SERVICE

*Votre patrimoine sous
surveillance*



LES INSTALLATIONS

Les stations d'épuration

	Date de mise en service	Capacité nominale (en eq.Hab)	Nature de l'effluent	Description	Télesurveillance	Groupe électrogène	Commune
STEP de Tilly sur Seulles	1993	4 000	Industriel Pseudo-séparatif	Boues activées aération prolongée	Oui	Non	TILLY-SUR-SEULLES

Les postes de relevage

Commune	Libellé	Capacité nominale	Année de mise en service	Télesurveillance	Groupe électrogène
BUCEELS	PR lotissement la Petite Fontaine - Bucéels	-	2015	Oui	Non
FONTENAY-LE-PESNEL	PR de Fontenay le Pesnel	23 m3/h	-	Oui	Non
FONTENAY-LE-PESNEL	PR Lotissement les Prés Potines - Fontenay le Pesnel	-	2015	Oui	Non
TILLY-SUR-SEULLES	PR Chemin Cléron - Tilly sur Seulles	-	2012	Oui	Non
TILLY-SUR-SEULLES	PR microposte Pont de Juvigny - Tilly sur Seulles	-	2003	Oui	Non
TILLY-SUR-SEULLES	PR Pont de Juvigny - Tilly sur Seulles	-	2003	Oui	Non
TILLY-SUR-SEULLES	PR principal de Tilly sur Seulles	66 m3/h	1993	Oui	Non

CONSOMMATION D'ÉNERGIE

Consommation électrique en kWh	2014	2015	2016	2017	2018
PR Chemin Cléron - Tilly sur Seulles	0	0	533	565	608
PR de Fontenay le Pesnel	26 546	28 087	34 150	34 280	33 423
PR lotissement la Petite Fontaine - Bucéels	0	0	77	297	349
PR Lotissement les Prés Potines - Fontenay le Pesnel	0	0	0	0	0
PR microposte Pont de Juvigny - Tilly sur Seulles	0	0	672	299	796
PR Pont de Juvigny - Tilly sur Seulles	0	0	2 594	1 141	2 560
PR principal de Tilly sur Seulles	13 766	13 410	14 886	16 250	26 318
STEP de Tilly sur Seulles	213 594	223 536	220 046	232 866	221 141
Total	253 906	265 033	272 958	285 581	285 195

Les consommations présentées ci-dessus sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie.





13.

LE SERVICE AUX USAGERS

*Leur satisfaction au cœur de
nos préoccupations*



LA GESTION CLIENTÈLE

Les branchements par commune

	2015	2016	2017	2018	Evolution
FONTENAY-LE-PESNEL	416	432	446	449	0,7%
TILLY-SUR-SEULLES	644	669	672	693	3,1%
Total	1 060	1 101	1 118	1 142	2,15%

Les clients par commune

	2015	2016	2017	2018	Evolution
FONTENAY-LE-PESNEL	415	432	447	450	0,7%
TILLY-SUR-SEULLES	643	667	672	690	2,7%
Total	1 058	1 099	1 119	1 140	1,88%

Les volumes consommés par commune

	2015	2016	2017	2018	Evolution
FONTENAY-LE-PESNEL	70 970	73 366	70 249	68 505	-2,5%
TILLY-SUR-SEULLES	53 050	54 858	56 626	58 329	3%
Total	124 020	128 224	126 875	126 834	-0,03%

Les consommations par tranche

Les branchements par tranche

Commune	2018	Particuliers et autres		
		Dont < 200 m ³ / an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m ³ /an (tranche 2)	Dont > 6000 m ³ /an (tranche 3)
FONTENAY-LE-PESNEL	449	432	16	1
TILLY-SUR-SEULLES	693	672	21	0
Repartition (%)	-	96,67	3,24	0,09
Total	1 142	1 104	37	1

Les volumes consommés par tranche

Commune	2018	Particuliers et autres		
		Dont < 200 m ³ / an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m ³ /an (tranche 2)	Dont > 6000 m ³ /an (tranche 3)
FONTENAY-LE-PESNEL	68 505	34 368	8 485	25 652
TILLY-SUR-SEULLES	58 329	51 468	6 861	0
Total de la collectivité	126 834	85 836	15 346	25 652
Consommation moyenne par TYPE de branchement	111,06	77,75	414,76	25 652





La liste des industriels

Commune	Nom de l'industriel	2017	2018	Evolution
FONTENAY-LE-PESNEL	STE ELIS NORMANDIE	29 149	25 652	-12%





14.

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Garantir la performance de votre réseau



LISTE DES DONNÉES NÉCESSAIRE À L'ÉTABLISSEMENT DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE SERVICE :

Description du contrat
SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DE TILLY FONTENAY
Délégation de service public
début contrat : 1 janvier 2019 fin contrat : 30 juin 2029
D202.0 Nombre d'arrêtés d'autorisation de déversement : 0
D201.0 Estimation de la population desservie par le service public dans le périmètre du contrat : 2 609 hab

Caractéristiques techniques du service			
Libellé		2018	Commentaire
Données clientèle			
VP.068	Volume assujettis à l'assainissement	126 834	
VP.056	Nombre d'abonnés total	1 144	
	Nombre de branchements assainissement (raccordé/raccordable)	1 142	
P.207	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond solidarité	0	
VP.023	Nombre d'inondations dans les locaux des usagers	0	
Indicateurs de performance			
P203.3	Conformité de la collecte des effluents		Cet indicateur s'obtient auprès des services de la DDT.
P204.3	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées		Cet indicateur s'obtient auprès des services de la DDT.
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration		Cet indicateur s'obtient auprès des services de la DDT.
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées en % selon les informations en notre possession	0	
VP.140	Linéaire de réseau renouvelé au cours des cinq dernières années (quel que soit le financeur)	0	Selon les informations en notre possession
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	5	
VP.250	Existence d'un plan du réseau de collecte des eaux usées au 31/12	NON	
VP.251	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	OUI	
VP.252	Existence d'un inventaire des réseaux	OUI	
VP.253	Pourcentage de linéaire de réseau eaux usées avec diamètre / matériau renseigné au 31/12	-	
VP.254	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux	OUI	
VP.255	Pourcentage de linéaire de réseau eaux usées avec âge renseigné au 31/12	-	
VP.256	Pourcentage de linéaire de réseau eaux usées avec altimétrie renseigné au 31/12	-	
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes du réseau d'eaux usées	OUI	
VP.258	Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	OUI	
VP.259	Mention du nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau	NON	
VP.260	Localisation et identification complète des interventions sur le réseau d'eaux usées	OUI	
VP.261	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	OUI	



VP.262	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux et de renouvellement	NON	
VP.023	Nombre d'inondations dans les locaux de l'utilisateur	-	
VP.199	Linéaire de réseaux de collecte unitaires (hors branchements)	-	
VP.200	Linéaire de réseaux de collecte séparatifs eaux usées (hors branchements)	-	
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements (kml)	0	
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	90	
VP.158	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement)	OUI	
VP.159	Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	NON	
VP.160	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	OUI	
VP.161	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 décembre 1994	OUI	
VP.162	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration	OUI	
VP.163	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	NON	
VP.164	Evolution de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur	NON	
VP.165	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	OUI	

Données exploitation			
STEP de Tilly sur Seulles			
	Charge nominale en DBO5 en équivalent habitant	4 000	
D203.0	Boues évacuées en tMS	50,95	
VP.176	Charge entrante en DBO5	-	
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	8	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	12	

Patrimoine			
	Linéaire de réseau eaux usées à l'amont des STEP au 31/12 (y compris les réseaux typés eaux pluviales) en km	0	
	Nombre de PR	7	
	Nombre de station d'épuration	1	





Tarification de l'assainissement			
	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 (N)	0	
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 (N+1)	0	
VP.068	Volume facturé	126 834	
	Chiffre d'affaire au titre de l'année N-1, au 31/12/N	131 177	
Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau			
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fond de solidarité (TVA exclue)	0	
Données CCSP			
	Taux de débordements d'effluents chez les usagers	0	
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	66,666	
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité		Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0	
P258.1	Taux de réclamations / 1000 ab	0	
VP.003	Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur	0	
VP.152	Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité		Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité





P255.3-1 : Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

		Valeur	Note
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...)	VP.158	OUI	20
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	VP.159	NON	0
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	VP.160	OUI	20
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	VP.161	OUI	30
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	VP.162	OUI	10
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	VP.163	NON	0
<i>Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs :</i> Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	VP.164	NON	0
<i>Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes :</i> Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	VP.165	OUI	10
Note			90





15

LES INTERVENTIONS RÉALISÉES

Préserver et moderniser votre patrimoine



LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

Les opérations d'hydro-curage du réseau

Synthèse de l'hydro-curage programmé réalisé durant l'année :

Commune	Linéaire curé (ml)
Fontenay-le-Pesnel	4597
Tilly-sur-Seulles	2000
Total	6597

Détail de l'hydro-curage programmé réalisé durant l'année :

Commune	Date	Adresse	Linéaire curé (ml)
Fontenay-le-Pesnel	18/09/18	0 EPINETTES (Rue des)	1265
Fontenay-le-Pesnel	19/09/18	3 POULE (Chemin de la)	1131
Fontenay-le-Pesnel	20/09/18	0 FLAVACOURT (Rue)	200
Fontenay-le-Pesnel	21/09/18	1 COLOMBIER (Rue du)	1172
Fontenay-le-Pesnel	24/09/18	1 CAUDE RUE (Rue)	829
Tilly-sur-Seulles	25/09/18	0 18 JUIN 1944 (Rue du)	1098
Tilly-sur-Seulles	26/09/18	0 STADE (Rue du)	902

Synthèse de l'hydro-curage ponctuel réseau / branchements réalisé durant l'année :

Commune	Nombre	Type	Linéaire curé (mL)
Fontenay-le-Pesnel	1	Sur branchement public	20
Tilly-sur-Seulles	1	-	0
Tilly-sur-Seulles	1	Sur réseau séparatif eaux usées	25
Total	3		45

Détail de l'hydro-curage ponctuel réseau / branchements réalisé durant l'année :

Commune	Date	Adresse
Fontenay-le-Pesnel	09/03/18	12 MASSIEU (Rue)
Tilly-sur-Seulles	18/04/18	16 GENERAL DE GAULLE (Place)
Tilly-sur-Seulles	13/05/18	RC01 Collecte des eaux de Tilly sur Seulles

Synthèse des interventions sur les postes de relevage réalisés durant l'année :

Commune	Nombre
Fontenay-le-Pesnel	4
Tilly-sur-Seulles	13
Total	17





Détail des interventions sur les postes de relevage réalisés durant l'année :

Commune	Date	Adresse
Fontenay-le-Pesnel	05/02/18	PR de Fontenay le Pesnel
Fontenay-le-Pesnel	28/05/18	PR de Fontenay le Pesnel
Fontenay-le-Pesnel	29/08/18	PR de Fontenay le Pesnel
Fontenay-le-Pesnel	19/10/18	PR de Fontenay le Pesnel
Tilly-sur-Seulles	05/02/18	PR de Tilly sur Seulles
Tilly-sur-Seulles	28/05/18	PR Pont de Juvigny - Tilly sur Seulles
Tilly-sur-Seulles	28/05/18	PR Chemin Cléron - Tilly sur Seulles
Tilly-sur-Seulles	28/05/18	PR principal de Tilly sur Seulles
Tilly-sur-Seulles	12/06/18	STEP de Tilly sur Seulles
Tilly-sur-Seulles	29/08/18	PR Pont de Juvigny - Tilly sur Seulles
Tilly-sur-Seulles	30/08/18	PR Chemin Cléron - Tilly sur Seulles
Tilly-sur-Seulles	30/08/18	PR principal de Tilly sur Seulles
Tilly-sur-Seulles	19/10/18	PR Pont de Juvigny - Tilly sur Seulles
Tilly-sur-Seulles	22/10/18	PR Chemin Cléron - Tilly sur Seulles
Tilly-sur-Seulles	22/10/18	PR principal de Tilly sur Seulles
Tilly-sur-Seulles	22/10/18	STEP de Tilly sur Seulles
Tilly-sur-Seulles	02/11/18	STEP de Tilly sur Seulles

Interventions de débouchage ponctuel de réseaux/branchements avec RIOR/Cannes/Aspiratrice :

Commune	Date	Adresse
Fontenay-le-Pesnel	05/03/18	RC02 Collecte des eaux de Fontenay le Pesnel
Fontenay-le-Pesnel	09/03/18	RC02 Collecte des eaux de Fontenay le Pesnel
Fontenay-le-Pesnel	03/04/18	RC02 Collecte des eaux de Fontenay le Pesnel
Tilly-sur-Seulles	18/04/18	RC01 Collecte des eaux de Tilly sur Seulles
Tilly-sur-Seulles	13/05/18	RC01 Collecte des eaux de Tilly sur Seulles





LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Les interventions de maintenance 2ème niveau

Synthèse des interventions de maintenance 2^{ème} niveau

Commune	Curatif	Préventif	Total
Bucéels	2	0	2
Fontenay-le-Pesnel	3	0	3
Tilly-sur-Seulles	11	1	12
Total	16	1	17

Détail des interventions de maintenance 2^{ème} niveau

Commune	Libelle Installation	Equipement	Date	Type
Bucéels	PR lotissement la Petite Fontaine - Bucéels	télésurveillance poste	12/06/18	Curatif
Bucéels	PR lotissement la Petite Fontaine - Bucéels	télésurveillance poste	12/12/18	Curatif
Fontenay-le-Pesnel	PR de Fontenay le Pesnel	Pompe de relèvement n°2	16/03/18	Curatif
Fontenay-le-Pesnel	PR de Fontenay le Pesnel	PR de Fontenay le Pesnel	29/03/18	Curatif
Fontenay-le-Pesnel	PR de Fontenay le Pesnel	PR de Fontenay le Pesnel	18/10/18	Curatif
Tilly-sur-Seulles	PR de Tilly sur Seulles	Dégrilleur compacteur à vis	18/01/18	Curatif
Tilly-sur-Seulles	PR de Tilly sur Seulles	PR de Tilly sur Seulles	24/01/18	Curatif
Tilly-sur-Seulles	STEP de Tilly sur Seulles	Turbine d'aération sur flotteur n°1	25/01/18	Préventif
Tilly-sur-Seulles	STEP de Tilly sur Seulles	Pompe doseuse chlorure ferrique n°1	22/03/18	Curatif
Tilly-sur-Seulles	PR Chemin Cléron - Tilly sur Seulles	Armoire électrique poste	25/04/18	Curatif
Tilly-sur-Seulles	PR Pont de Juvigny - Tilly sur Seulles	PR Pont de Juvigny - Tilly sur Seulles	25/04/18	Curatif
Tilly-sur-Seulles	PR principal de Tilly sur Seulles	Télésurveillance poste	25/07/18	Curatif
Tilly-sur-Seulles	PR principal de Tilly sur Seulles	Télésurveillance poste	08/08/18	Curatif
Tilly-sur-Seulles	STEP de Tilly sur Seulles	STEP de Tilly sur Seulles	23/10/18	Curatif
Tilly-sur-Seulles	STEP de Tilly sur Seulles	STEP de Tilly sur Seulles	02/11/18	Curatif
Tilly-sur-Seulles	STEP de Tilly sur Seulles	Pont clarificateur	08/11/18	Curatif
Tilly-sur-Seulles	STEP de Tilly sur Seulles	Turbine d'aération n°2 sur flotteur	30/11/18	Curatif





Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques

Commune	Libelle installation	Equipement	Date
Bucéels	PR lotissement la Petite Fontaine - Bucéels	PR lotissement la Petite Fontaine - Bucéels	06/03/18
Fontenay-le-Pesnel	PR Lotissement les Prés Potines - Fontenay le Pesnel	PR Lotissement les Prés Potines - Fontenay le Pesnel	06/03/18
Tilly-sur-Seulles	PR de Tilly sur Seulles	PR de Tilly sur Seulles	06/03/18
Tilly-sur-Seulles	PR Pont de Juvigny - Tilly sur Seulles	PR Pont de Juvigny - Tilly sur Seulles	06/03/18
Tilly-sur-Seulles	PR microposte Pont de Juvigny - Tilly sur Seulles	PR microposte Pont de Juvigny - Tilly sur Seulles	06/03/18
Tilly-sur-Seulles	PR Chemin Cléron - Tilly sur Seulles	PR Chemin Cléron - Tilly sur Seulles	06/03/18
Tilly-sur-Seulles	STEP de Tilly sur Seulles	STEP de Tilly sur Seulles	06/03/18

Les interventions de contrôle réglementaire sur les appareils de levage

Commune	Libelle Installation	Equipement	Date
Bucéels	PR lotissement la Petite Fontaine - Bucéels	Pied de potence	06/03/18
Bucéels	PR lotissement la Petite Fontaine - Bucéels	Potence nue	06/03/18
Fontenay-le-Pesnel	PR Lotissement les Prés Potines - Fontenay le Pesnel	Potence mobile nue	06/03/18
Fontenay-le-Pesnel	PR Lotissement les Prés Potines - Fontenay le Pesnel	Pied de potence	06/03/18
Tilly-sur-Seulles	PR microposte Pont de Juvigny - Tilly sur Seulles	Potence nue	06/03/18
Tilly-sur-Seulles	PR microposte Pont de Juvigny - Tilly sur Seulles	Pied de potence	06/03/18
Tilly-sur-Seulles	PR Pont de Juvigny - Tilly sur Seulles	Potence nue	06/03/18
Tilly-sur-Seulles	PR Pont de Juvigny - Tilly sur Seulles	Pied de potence 1	06/03/18
Tilly-sur-Seulles	PR Pont de Juvigny - Tilly sur Seulles	Pied de potence 2	06/03/18
Tilly-sur-Seulles	PR de Tilly sur Seulles	Potence sur pied nue bassin tampon	06/03/18
Tilly-sur-Seulles	PR de Tilly sur Seulles	Potence sur pied nue poste de relèvement	06/03/18
Tilly-sur-Seulles	PR Chemin Cléron - Tilly sur Seulles	Pied de potence	06/03/18
Tilly-sur-Seulles	STEP de Tilly sur Seulles	Pied de potence seul bassin d'aération	06/03/18
Tilly-sur-Seulles	STEP de Tilly sur Seulles	Pied de potence seul fosse à graisses	06/03/18
Tilly-sur-Seulles	STEP de Tilly sur Seulles	Pied de potence seul aéroflottateur	06/03/18
Tilly-sur-Seulles	STEP de Tilly sur Seulles	Potence sur pied nue poste de relèvement	06/03/18





LES OPÉRATIONS DE RENOUVELLEMENT

Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du fonds contractuel

Un **Fonds Contractuel de Renouvellement** consiste à prélever tous les ans sur les produits du service un certain montant défini contractuellement et de le consacrer à des dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. La liste des équipements entrant dans le cadre de ce Fonds Contractuel de Renouvellement a été établie à l'origine du contrat.

Le montant des opérations réalisées correspond à l'affectation de la dépense au Fonds Contractuel. Le tableau de suivi comprend l'ensemble des années depuis l'origine du contrat jusqu'à l'exercice actuel, et notamment le solde du fonds à date.

Renouvellement prévisionnel annexé au contrat au titre du Fonds contractuel

SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DE TILLY FONTENAY (Assainissement)

Désignation du site	Désignation de l'équipement	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total (€)
PR de Fontenay le Pesnel	Pompe de relèvement n°1			2 563										2 563
	Pompe de relèvement n°2			2 563										2 563
	Pompe de reprise du bassin tampon			2 563										2 563
	Télesurveillance		2 250											2 250
PR de Fontenay le Pesnel / Traitement H2S	Pompe doseuse n°1 chlorure ferrique					1 188								1 188
	Pompe doseuse n°2 chlorure ferrique					1 188								1 188
PR principal de Tilly sur Seules	Agitateur		4 375											4 375
	Ballon anti-bélier			2 125										2 125
	Pompe de relèvement Bassin tampon			875										875
	Pompe de relèvement n°1			2 563										2 563
	Pompe de relèvement n°2			2 563										2 563
	Pompe de relèvement n°3			2 563										2 563
STEP de Tilly sur Seules / ELECTRICITE COMMANDE	Télesurveillance		3 125											3 125
STEP de Tilly sur Seules / GENERAL STATION / EAU INDUSTRIELLE	Pompe de surpression eau industrielle							2 188						2 188
STEP de Tilly sur Seules / INSTRUMENTATION / COMPTAGE DEBIT NIVEAU PRESSION	Débitmètre eau traitée			1 250										1 250
	Débitmètre eaux brutes						1 500							1 500
STEP de Tilly sur Seules / INSTRUMENTATION / MATERIELS ASSOCIES	Préleveur eaux brutes						4 375							4 375
	Préleveur eaux traitées						4 375							4 375
STEP de Tilly sur Seules / POSTES DIVERS / POSTES TOUTES EAUX & COLATURES	Pompe toutes eaux et colatures			1 500										1 500
STEP de Tilly sur Seules / PRETRAIEMENT / DEGRILLAGE - DESSABLAGE - DEGRAISSAGE	Flottateur à graisses		3 163											3 163





Désignation du site	Désignation de l'équipement	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total (€)
STEP de Tilly sur Seulles / TRAITEMENT DES BOUES / DESSICATION BOUES	Pompe de reprise des boues déshydratées		2 438											2 438
STEP de Tilly sur Seulles / TRAITEMENT DES BOUES / POLYMERES BOUES	Agitateur bac polymère		688											688
	Pompe doseuse polymère n°1		1 188											1 188
	Pompe doseuse polymère n°2		1 188											1 188
STEP de Tilly sur Seulles / TRAITEMENT DES BOUES / RELEVAGE EXTRACTION DES BOUES	Pompe d'extraction (fosse à flottants)		1 500											1 500
STEP de Tilly sur Seulles / TRAITEMENT DES BOUES / STOCKAGE BOUES	Agitateur silo à boues		9 375											9 375
STEP de Tilly sur Seulles / TRAITEMENT SECONDAIRE / AERATION	Agitateur n°1 bassin d'aération								7 750					7 750
	Agitateur n°2 bassin d'aération								7 750					7 750
	Turbine d'aération sur flotteur n°1						10 750							10 750
	Turbine d'aération sur flotteur n°2						10 514							10 514
STEP de Tilly sur Seulles / TRAITEMENT SECONDAIRE / CLARIFICATION & RECIRCULATION	Pompe de secours (de la vis)		1 500											1 500
STEP de Tilly sur Seulles / TRAITEMENT SECONDAIRE / REACTIFS	Pompe doseuse chlorure ferrique n°1		1 188											1 188
	Pompe doseuse chlorure ferrique n°2		1 188											1 188
	Total (Montant(s) contractuel(s) non actualisés(s)(€))		33 166	21 128		2 376	31 514	2 188	15 500					105 872

Les montants indiqués sont les Montants Initiaux Contractuels non actualisés aux conditions de vente du contrat.
 En vert sur fond coloré : renouvellement réalisé
 En rouge et barré : équipement abandonné sans renouvellement
 En bleu et italique : renouvellement en retard
 En noir : Equipement non renouvelé

Détail du renouvellement Total et Grosses Réparations Réalisés pour l'année 2018 au titre de la Fonds contractuel

Pas d'opération réalisée pour l'année 2018 au titre de la Fonds contractuel





Bilan financier du Fonds contractuel

SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DE TILLY FONTENAY (Assainissement)

DOTATIONS ET AVENANTS NON ACTUALISES	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total (€)
Dotation (€)	8 841	8 841	8 841	8 841	8 841	8 841	8 841	8 841	8 841	8 841	8 841	8 841	106 092

COEFFICIENTS D'ACTUALISATION	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Coefficient de la dotation	1,00000	1,02241	1,07163	1,06843	1,10061	1,15761	1,18481	1,20688	1,20731	1,23276	1,22822	1,25408
Coefficient de report de solde	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000

RENOUVELLEMENT REALISE	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total (€)
Dotation actualisée (€)	8 841	9 039	9 474	9 446	9 731	10 234	10 475	10 670	10 674	10 899	10 859	11 087	121 429
Report de solde actualisé (€)		-7 409	-9 298	-5 317	-7 091	2 640	-802	-22 483	-13 247	-2 573	8 326	19 185	
Renouvelé annexé au contrat													
Renouvellement Total	16 250	10 929	5 493	11 220		13 676	32 156	1 434					91 158
Autre renouvellement													
Renouvellement Total													
Grosses réparations													
Autre renouvellement sur devis													
Renouvellement Total													
Grosses réparations													
Total renouvellement (€)	16 250	10 929	5 493	11 220		13 676	32 156	1 434					91 158
Participation ou Engagement (€)													

Solde (€)	-7 409	-9 298	-5 317	-7 091	2 640	-802	-22 483	-13 247	-2 573	8 326	19 185	30 272	
------------------	---------------	---------------	---------------	---------------	--------------	-------------	----------------	----------------	---------------	--------------	---------------	---------------	--





La garantie pour la continuité de service

Une **garantie** est un renouvellement fonctionnel qui se traduit par un engagement contractuel de garantie de bon fonctionnement des installations. Elle s'applique sans programme contractuel et sans restitution des montants non dépensés en fin de contrat. C'est une « assurance » de bon fonctionnement pour la collectivité.

Participation (€)	2018

Détail du renouvellement Total et Grosses Réparations Réalisés pour l'année 2018 au titre de la Garantie

SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DE TILLY FONTENAY (Assainissement)

PR de Fontenay le Pesnel

Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement	Opération contractuellement prévue en :
Pompe de relèvement n°1 : CLAPET	30/05/2018	Grosses reparations	Garantie
Pompe de relèvement n°2	21/03/2018	Total	Garantie

PR de Fontenay le Pesnel / Traitement H2S

Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement	Opération contractuellement prévue en :
Pompe doseuse n°1 chlorure ferrique	18/01/2018	Total	Garantie

PR principal de Tilly sur Seulles

Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement	Opération contractuellement prévue en :
Dégrilleur vertical : Changement du peigne	03/01/2018	Grosses reparations	Garantie





Détail du renouvellement Total et Grosses Réparations Réalisés pour l'année 2018 au titre de la Garantie

SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DE TILLY FONTENAY (Assainissement)

STEP de Tilly sur Seulles / PRETRAITEMENT / DEGRILLAGE - DESSABLAGE - DEGRAISSAGE

Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement	Opération contractuellement prévue en :
Racleur de surface (graisse) : Remise en état	27/08/2018	Grosses reparations	Garantie

STEP de Tilly sur Seulles / TRAITEMENT DES BOUES / DESSICATION BOUES

Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement	Opération contractuellement prévue en :
Pompe d'alimentation en boues de la table d'égouttage : Remplacement du stator	18/10/2018	Grosses reparations	Garantie
Pompe de reprise des boues sortie table d'égouttage : Remplacement du stator	18/10/2018	Grosses reparations	Garantie

STEP de Tilly sur Seulles / TRAITEMENT SECONDAIRE / REACTIFS

Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement	Opération contractuellement prévue en :
Pompe doseuse chlorure ferrique n° 1	18/05/2018	Total	Garantie





ANNEXES COMPLÉMENTAIRES

TÉLÉGESTION DES INSTALLATIONS - ARRÊT DU RTC ET DU GSM DATA

1. Introduction

Depuis près de 30 ans la télégestion dans le domaine de l'eau a utilisé principalement le Réseau Téléphonique Commuté (RTC), qui est le réseau historique des téléphones fixes, et le GSM Data (service de transmissions de données qui fonctionne sur le réseau mobile 2G). Ces technologies sont aujourd'hui amenées à disparaître au profit des communications numériques IP.

Cette transformation va être progressive avec des échéanciers imposés par les annonces d'arrêt de service des opérateurs téléphoniques. Dès la fin de l'année 2018 certains services ne seront plus opérationnels chez Orange. Puis l'ensemble des services des opérateurs téléphoniques cesseront d'ici à 2023 ou 2024 sur la totalité des installations.

Concrètement les télégestions ne remonteront plus les informations (alarmes, mesures, comptage) vers les systèmes centraux des exploitants de l'eau.

De plus des communications intersites ne seront plus opérationnelles (Ex : Usine de production vers réservoirs, Station d'épuration vers Poste de relevage), pour garantir la continuité de service.

C'est pourquoi ils nous semblent nécessaire de vous informer de ces changements qui impacte votre service d'eau ou d'assainissement, et d'anticiper l'adaptation des systèmes de télégestion.

2. L'arrêt progressif de l'exploitation du RTC



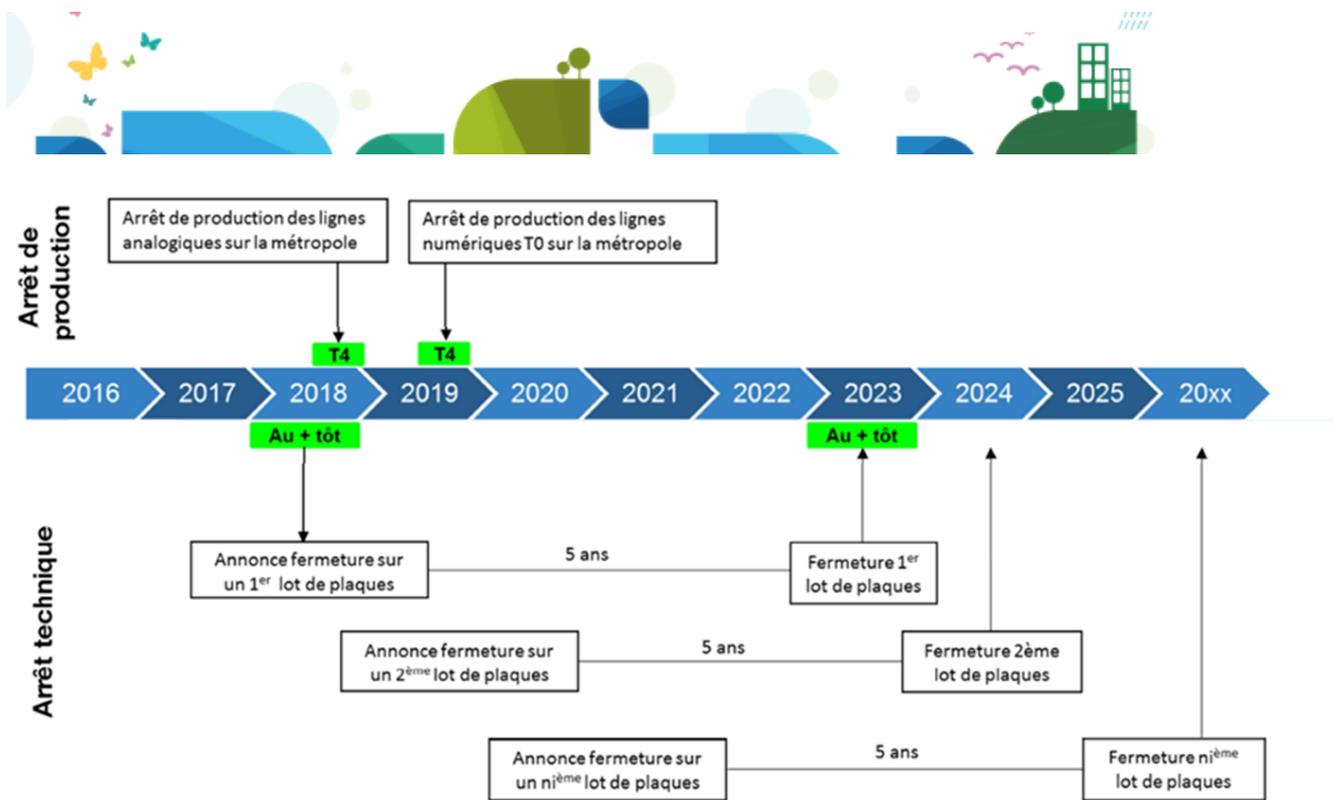
, l'opérateur historique du réseau téléphonique commuté a communiqué son intention d'arrêter progressivement le RTC, support des services de téléphonie traditionnelle analogique et numérique.

Orange explique que cet arrêt résulte du fait que la pérennité de son réseau téléphonique historique pourrait être remise en cause d'ici quelques années. En effet, les équipements et composants spécifiques à ce réseau deviennent obsolètes et des difficultés croissantes d'entretien apparaissent du fait de l'abandon de cette technologie par les équipementiers. Son exploitation excessive entraînerait donc des risques de dysfonctionnements, voire de coupures de service, importants.

L'arrêt de la commercialisation de nouvelles lignes RTC cessera au 15 Novembre 2018.

L'arrêt de l'exploitation de ce réseau interviendra progressivement à partir de fin 2023.





Source du document : Orange

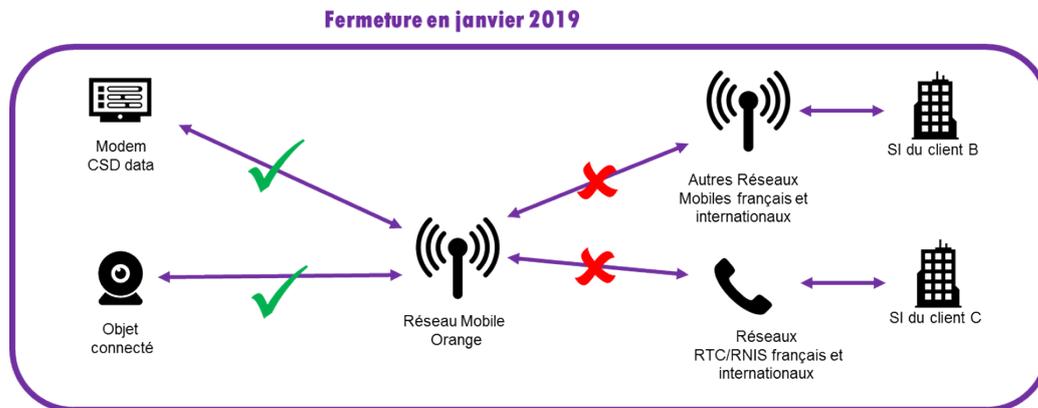
3. L'arrêt progressif de l'exploitation du GSM data.

Normé en 1987, le GSM data est une vieille technologie qui fonctionne sur le réseau 2G, que les opérateurs mobiles et leurs fournisseurs ne peuvent plus maintenir efficacement.



à annoncé qu'à partir du **1er janvier 2019** les services utilisant du GSM Data vers le réseau RTC ou vers des réseaux d'opérateurs mobiles tiers ne fonctionneront plus.

Cependant dès l'année 2018, cet arrêt programmé va entrainer une dégradation de la Qualité des communications : les terminaux devront parfois se connecter plusieurs fois avant de pouvoir communiquer.



Source du document : Orange





a annoncé ne plus maintenir cette technologie à partir du **1er Janvier 2019**, et **l'arrêter définitivement le 31/12/2020**.



pour sa part n'a pas encore fait d'annonce d'arrêt du service GSMData et semblerait maintenir cette technologie jusqu'en 2021.

4. Evolution et aménagement à prévoir

a. Nouveaux modes de communications

Ces évolutions nous conduisent à utiliser de nouveaux modes de communications de type numérique IP pour la surveillance et le pilotage de vos installations.

Les communications en numérique IP permettent :

- **des temps de connections rapides**
- **l'échange des informations de quelques secondes**
- **Les interrogations des installations pourront être plus fréquentes : toutes les x minutes ou x heures, et modulées en fonction de la criticité du site.**

Ces technologies s'appuient :

- sur les réseaux mobiles des opérateurs téléphoniques
 - Le GPRS sur le réseau 2G. Largement déployé aujourd'hui dans de multiples applications industrielles, il s'appuie sur un réseau largement couvert sur le territoire français.
 - La 3G/4G qui offrent des vitesses plus importantes et dans les prochaines années la 5G
- Sur les réseaux filaires des opérateurs téléphoniques
 - L'ADSL est un support de communication qui s'appuie sur la paire cuivre historique de nos anciennes lignes téléphone. Elle est performante au plus près des centraux téléphoniques, mais peut ne pas être éligible si trop éloignée.
 - La Fibre Optique qui possède des performances très élevée mais encore peu déployée.





b. Cybersécurité

Toutes ces nouvelles technologies de communication utilisent des réseaux informatiques qui transitent par les réseaux opérateurs téléphoniques jusqu'aux réseaux des entreprises exploitants les installations.

La **cybersécurité** devient une notion fondamentale à prendre en compte.

SAUR applique depuis de nombreuses années sa Politique de Sécurité des Systèmes Informatique (PSSI) et notamment sur les sites d'exploitation qui lui sont confiés.



Pour les réseaux mobiles SAUR utilise un APN (Point d'Accès Réseau) privé, souscrit auprès des différents opérateurs de téléphonie, pour ne pas être visible de l'Internet public, et limiter les risques de cybercriminalité.

Pour les réseaux filaires SAUR utilise un réseau informatique pour les sites industriels, nommé **WAN INDUSTRIEL à partir d'une connexion ADSL Privé souscrit auprès de l'opérateur Orange.**

Ce réseau est crypté et n'est pas visible de l'Internet public, ce qui limite également les risques de cybercriminalité.

Les solutions SAUR s'appuient sur les préconisations de l'ANSSI Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Informations, concernant la cybersécurité des systèmes industriels.

c. Aménagement à prévoir sur vos installations



Ces évolutions nécessitent le changement ou l'adaptation de vos équipements de télégestion selon leur typologie. Vous trouverez en annexe l'ensemble des installations concernées et le détail des opérations à prévoir.

Certaines opérations pourront être prises en charge par nos soins dans le cadre de nos obligations de renouvellement.

Les autres opérations non prévues dans nos obligations de renouvellement, feront l'objet d'une proposition technique et financière de notre part.





SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DE TILLY FONTENAY

2018

Bilan annuel de fonctionnement du système d'assainissement



Table des matières

A. INFORMATIONS GÉNÉRALES - STEP DE TILLY SUR SEULLES	3
A.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE	3
B. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE	4
B.1. LES RACCORDEMENTS	4
B.1.1. Les raccordements domestiques	4
B.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements	4
B.2. LES TRAVAUX RÉALISÉS SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE	4
B.3. LE CONTRÔLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTÈME DE COLLECTE	4
B.3.1. Les contrôles de raccordements	4
B.3.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra	4
B.4. L'ENTRETIEN DU SYSTÈME DE COLLECTE	5
B.4.1. Les postes de relèvement	5
B.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien	5
B.5. Bilan des déversements au milieu par le système de collecte	7
B.6. Synthèse du suivi métrologique du dispositif d'autosurveillance du système de collecte	20
B.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE	20
C. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT - STEP DE TILLY SUR SEULLES	21
C.1. BILAN SUR LES VOLUMES	21
C.1.1. Volume entrant dans le système de traitement	21
C.1.2. Volume sortant du système de traitement	21
C.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant	22
C.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITÉE ET REJETÉE	24
C.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles	24
C.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement	26
C.2.3. La pollution déversée en tête de station	27
C.2.4. La pollution sortante du système de traitement	28
C.2.5. Le calcul des rendements	30
C.2.6. Le suivi bactériologique	31
C.2.7. Le suivi du milieu récepteur	31
C.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTÉRIEURS	32
C.3.1. Les boues	32
C.3.2. Les autres sous-produits	33
C.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET DE RÉACTIFS	33
C.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année	33
C.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année	33
C.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS À L'AUTO-SURVEILLANCE	33
C.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement	33
C.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement	33
C.6. RÉCAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME DE TRAITEMENT ET ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ	33
Paramètres physicochimiques	33
C.7. SYNTHÈSE DU SUIVI MÉTROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE	35
C.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT	36



A. INFORMATIONS GÉNÉRALES - STEP DE TILLY SUR SEULLES

A.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE

Agglomération d'assainissement		Code Sandre	031469201SCL	
Commune	TILLY-SUR-SEULLES			
Taille de l'agglomération				
Système de collecte		Code Sandre	031469201SCL	
Nom	STEP de Tilly sur Seulles			
Type(s) de réseau	séparatif			
Industriels raccordés	OUI			
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	Mickaël David / mickael.david@saur.com			
Station de traitement des eaux usées		Code Sandre	031469202000	
Nom	STEP de Tilly sur Seulles			
Lieu d'implantation	TILLY-SUR-SEULLES			
Date de mise en œuvre	1993			
Maître d'ouvrage	SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DE TILLY FONTENAY			
Capacité Nominale	Organique en kg/jour de DBO5	Hydraulique en m³/jour	Q Pointe en m³/heure	Equivalent habitant
	240	645	-	4 000
Temps sec		645		
Temps pluie		645		
Débit de référence	620 m³/j			
Charge entrante en DBO5 maximale (année 2018)		246,4 kg/jour	4 106,67 eq. Hab.	
File Eau	Type de traitement	Boue activée aération prolongée		
	Filière de traitement	Réseau : Injection de sels de fer-T_Sec : Boue Activ. Aér Prol sans anoxie		
File Boue	Type de traitement	Epaississement et déshydratation		
	Filières de traitement	Stabilisation : - Epaississement : Epaisseur - Déshydratation : table d'égouttage		
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	Mickaël David / mickael.david@saur.com			
Milieu récepteur				
Nom	La Seulles			
Masse d'eau				
Type	Rejet superficiel			



B. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE

B.1. LES RACCORDEMENTS

Voir le rapport annuel du délégataire

B.2. LES TRAVAUX RÉALISÉS SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE

Les travaux réalisés sur le système de collecte sont détaillés dans le rapport annuel du délégataire.

B.3. LE CONTRÔLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTÈME DE COLLECTE

Les opérations de contrôle et de surveillance du système de collecte sont détaillées dans le Rapport Annuel du délégataire.

B.4. L'ENTRETIEN DU SYSTÈME DE COLLECTE

B.4.1. Les postes de relèvement

Commune	Libellé	Capacité nominale	Date de mise en service	Télé-surveillance	Groupe électrogène
BUCEELS	PR lotissement la Petite Fontaine - Bucéels	-	2015	Oui	Non
FONTENAY-LE-PESNEL	PR de Fontenay le Pesnel	23 m3/h	-	Non	Non
FONTENAY-LE-PESNEL	PR Lotissement les Prés Potines - Fontenay le Pesnel	-	2015	Oui	Non
TILLY-SUR-SEULLES	PR Chemin Cléron - Tilly sur Seules	-	2012	Oui	Non
TILLY-SUR-SEULLES	PR microposte Pont de Juvigny - Tilly sur Seules	-	2003	Oui	Non
TILLY-SUR-SEULLES	PR Pont de Juvigny - Tilly sur Seules	-	2003	Oui	Non
TILLY-SUR-SEULLES	PR principal de Tilly sur Seules	66 m3/h	1993	Oui	Non

B.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien

Les opérations d'entretien sont détaillées dans le rapport annuel du délégataire.



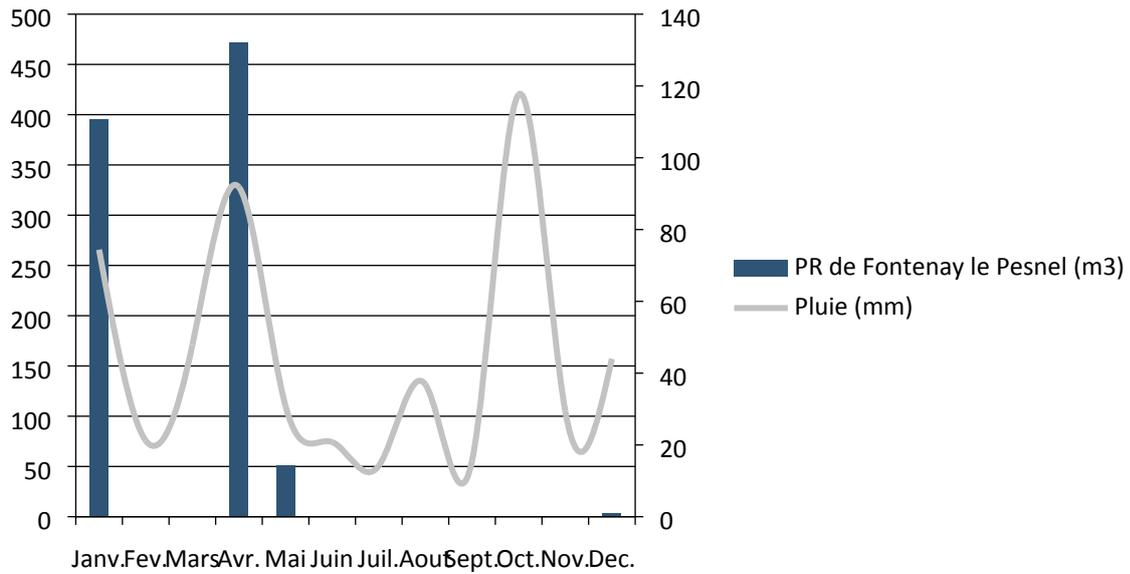


B.5. BILAN DES DÉVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTÈME DE COLLECTE

B.5.1. Bilan sur les volumes déversés au milieu par le système de collecte

Pour les déversements des points R1 :

Volume déversés en point R1





Poste de relevage de Fontenay le Pesnel

Fiche événement - Assainissement



Date de la transmission : 08/01/2018

Coordonnées de l'expéditeur : DAVID Mickaël - RAFFRAY Gilbert SAUR Rue des Frères Chappe GRENTHEVILLE

Destinataire (s) : police de l'eau Calvados- Agence de l'eau- collectivité

Transmission effectuée par E-Mail

Description de l'événement																
Site concerné : Poste de relevage de Fontenay Le Pesnel																
Date de l'événement: 04/01/2018																
Nature de l'événement : Déversement au milieu naturel By Pass																
En cas de déversement au milieu naturel : volume déversé 172 m3 de 3H à 21H																
En cas de dysfonctionnement d'un ouvrage : descriptif du dysfonctionnement																
Remarque :																
Analyse des causes de l'événement : Pluviométrie cumulée importante de 20 mm entre le 01 et le 04/01 (11mm le 04/01)																
	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>V refoulé au PR</th> <th>V Trop Plein PR Fontenay Le Pesnel</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>03/01/2018</td> <td>467 m3</td> <td>0 m3</td> </tr> <tr> <td>04/01/2018</td> <td>485 m3</td> <td>172 m3</td> </tr> <tr> <td>05/01/2018</td> <td>496 m3</td> <td>0 m3</td> </tr> <tr> <td>06/01/2018</td> <td>492 m3</td> <td>0 m3</td> </tr> </tbody> </table>		V refoulé au PR	V Trop Plein PR Fontenay Le Pesnel	03/01/2018	467 m3	0 m3	04/01/2018	485 m3	172 m3	05/01/2018	496 m3	0 m3	06/01/2018	492 m3	0 m3
	V refoulé au PR	V Trop Plein PR Fontenay Le Pesnel														
03/01/2018	467 m3	0 m3														
04/01/2018	485 m3	172 m3														
05/01/2018	496 m3	0 m3														
06/01/2018	492 m3	0 m3														





Fiche événement - Assainissement



Actions correctives mises en place

Si nécessaire, descriptif et date d'une action curative immédiate :

La collectivité doit faire des contrôles de conformité de branchements

Si nécessaire, traitement correctif long terme : La collectivité doit continuer d'entreprendre des travaux sur le réseau pour sa mise en séparatif Eaux usées / Eaux pluviales.





Fiche événement - Assainissement



Date de la transmission : 03/05/2018

Coordonnées de l'expéditeur : DAVID Mickaël - RAFFRAY Gilbert SAUR Rue des Frères
Chappe GRENTHEVILLE

Destinataire (s) : police de l'eau Calvados- Agence de l'eau- collectivité

Transmission effectuée par E-Mail

Description de l'événement	
Site concerné : Poste de relevage de Fontenay Le Pesnel	
Date de l'événement: 30/04 et 01/05/2018	
Nature de l'événement : Deversement au milieu naturel By Pass	
En cas de déversement au milieu naturel : volume déversé 523 m3	
En cas de dysfonctionnement d'un ouvrage : descriptif du dysfonctionnement	
Remarque :	
Analyse des causes de l'événement : Pluviométrie cumulée importante de 54 mm les 29 et 30/04	
V refoulé au PR	V Trop Plein PR Fontenay Le Pesnel
29/04/2018	0 m3
30/04/2018	472 m3
01/05/2018	51 m3





Fiche événement - Assainissement



Actions correctives mises en place

Si nécessaire, descriptif et date d'une action curative immédiate :

La collectivité doit faire des contrôles de conformité de branchements

Si nécessaire, traitement correctif long terme : La collectivité doit continuer d'entreprendre des travaux sur le réseau pour sa mise en séparatif Eaux usées / Eaux pluviales.





Poste de relevage de Carrefour Market à Tilly sur Seulles

Fiche événement - Assainissement



Date de la transmission : 08/01/2018

Coordonnées de l'expéditeur : DAVID Mickaël - RAFFRAY Gilbert SAUR Rue des Frères
Chappe GRENTHEVILLE

Destinataire (s) : police de l'eau Calvados- Agence de l'eau- collectivité

Transmission effectuée par E-Mail



Description de l'événement

Site concerné : Poste de relevage de Carrefour Market à Tilly sur Seulles

Date de l'événement: 01 au 06/01/2018

Nature de l'événement : Deversement au milieu naturel Trop Plein

En cas de déversement au milieu naturel : volume déversé 1791 m3

En cas de dysfonctionnement d'un ouvrage : descriptif du dysfonctionnement

Remarque :

Analyse des causes de l'événement : Forte pluviométrie cumulée de 45 mm du 30/12/17 au 05/01/18 qui a rempli le bassin tampon.

	V Entree	V Sortie	V ByPass	Pluviométrie
30/12/2017	678 m3	715 m3	52 m3	6 mm
31/12/2017	662 m3	691 m3	85 m3	11 mm
01/01/2018	675 m3	692 m3	442 m3	9 mm
02/01/2018	663 m3	686 m3	34 m3	0 mm
03/01/2018	672 m3	686 m3	259 m3	7 mm
04/01/2018	673 m3	717 m3	367 m3	11 mm
05/01/2018	675 m3	700 m3	391 m3	1 mm
06/01/2018	680 m3	696 m3	161 m3	0 mm
07/01/2018	684 m3	710 m3	0 m3	1 mm

Le bassin tampon est plein. Le by-pass risque de se poursuivre dans les prochains jours en





Fiche événement - Assainissement



cas de nouvelle pluviométrie.



Actions correctives mises en place

Si nécessaire, descriptif et date d'une action curative immédiate :

La collectivité doit faire des contrôles de conformité de branchements

Si nécessaire, traitement correctif long terme : La collectivité doit continuer d'entreprendre des travaux sur le réseau pour sa mise en séparatif Eaux usées / Eaux pluviales.





Fiche événement - Assainissement



Date de la transmission : 24/01/2018

Coordonnées de l'expéditeur : DAVID Mickaël - RAFFRAY Gilbert SAUR Rue des Frères
Chappe GRENTHEVILLE

Destinataire (s) : police de l'eau Calvados- Agence de l'eau- collectivité

Transmission effectuée par E-Mail

Description de l'événement

Site concerné : Poste de relevage de Carrefour Market à Tilly sur Seules

Date de l'événement: 20 au 23/01/2018

Nature de l'événement : Déversement au milieu naturel Trop Plein

En cas de déversement au milieu naturel : volume déversé 620 m³

En cas de dysfonctionnement d'un ouvrage : descriptif du dysfonctionnement

Remarque :

Analyse des causes de l'événement : Forte pluviométrie cumulée de 22 mm du 20/01/18 au 22/01/18 qui a rempli le bassin tampon.

	V Entree	V Sortie	V ByPass	Pluviométrie
20/01/2018	898 m ³	880 m ³	141 m ³	8 mm
21/01/2018	860 m ³	909 m ³	42 m ³	4 mm
22/01/2018	1137 m ³	1141 m ³	260 m ³	10 mm
23/01/2018	872 m ³	916 m ³	177 m ³	0 mm

Le bassin tampon est plein. Le by-pass risque de se poursuivre dans les prochains jours en cas de nouvelle pluviométrie.





Fiche événement - Assainissement



Actions correctives mises en place

Si nécessaire, descriptif et date d'une action curative immédiate :

La collectivité doit faire des contrôles de conformité de branchements

Si nécessaire, traitement correctif long terme : La collectivité doit continuer d'entreprendre des travaux sur le réseau pour sa mise en séparatif Eaux usées / Eaux pluviales.





Fiche événement - Assainissement



Date de la transmission : 03/05/2018

Coordonnées de l'expéditeur : DAVID Mickaël - RAFFRAY Gilbert SAUR Rue des Frères Chappe GRENTHEVILLE

Destinataire (s) : police de l'eau Calvados- Agence de l'eau- collectivité

Transmission effectuée par E-Mail

Description de l'événement				
Site concerné : Poste de relevage de Carrefour Market à Tilly sur Seulles				
Date de l'événement: 30/04 et 01/05/2018				
Nature de l'événement : Déversement au milieu naturel Trop Plein				
En cas de déversement au milieu naturel : volume déversé 1781 m3				
En cas de dysfonctionnement d'un ouvrage : descriptif du dysfonctionnement				
Remarque :				
Analyse des causes de l'événement : Forte pluviométrie cumulée de 54 mm les 29 et 30/04/18 qui a rempli le bassin tampon.				
	V Entree	V Sortie	V ByPass	Pluviométrie
29/04/2018	522 m3	445 m3	0 m3	16 mm
30/04/2018	744 m3	738 m3	1259 m3	38 mm
01/05/2018	645 m3	615 m3	522 m3	0 mm
Le bassin tampon est plein. Le by-pass risque de se poursuivre dans les prochains jours en cas de nouvelle pluviométrie.				





Fiche événement - Assainissement



Actions correctives mises en place

Si nécessaire, descriptif et date d'une action curative immédiate :

La collectivité doit faire des contrôles de conformité de branchements

Si nécessaire, traitement correctif long terme : La collectivité doit continuer d'entreprendre des travaux sur le réseau pour sa mise en séparatif Eaux usées / Eaux pluviales.





Fiche événement - Assainissement



Date de la transmission : 08/10/2018

Coordonnées de l'expéditeur : DAVID Mickaël - RAFFRAY Gilbert SAUR Rue des Frères
Chappe GRENTHEVILLE

Destinataire (s) : police de l'eau Calvados- Agence de l'eau- collectivité

Transmission effectuée par E-Mail

Description de l'événement				
Site concerné : Poste de relevage de Carrefour Market à Tilly sur Seulles				
Date de l'événement: 07/10/2018				
Nature de l'événement : Deversement au milieu naturel Trop Plein				
En cas de déversement au milieu naturel : volume déversé 538 m3				
En cas de dysfonctionnement d'un ouvrage : descriptif du dysfonctionnement				
Remarque :				
Analyse des causes de l'événement : Forte pluviométrie cumulée de 32 mm les 06 et 07/10/18 qui a rempli le bassin tampon.				
	V Entree	V Sortie	V ByPass	Pluviométrie
06/10/2018	491 m3	405 m3	30 m3	18 mm
07/10/2018	489 m3	521 m3	508 m3	14 mm
Le bassin tampon est plein. Le by-pass risque de se poursuivre dans les prochains jours en cas de nouvelle pluviométrie.				





Fiche événement - Assainissement



Actions correctives mises en place

Si nécessaire, descriptif et date d'une action curative immédiate :

La collectivité doit faire des contrôles de conformité de branchements

Si nécessaire, traitement correctif long terme : **La collectivité doit continuer d'entreprendre des travaux sur le réseau pour sa mise en sépartif Eaux usées / Eaux pluviales.**

B.5.2. Tableau récapitulatif des déversements par mois en point A1, R1 et la pluie

Type	Installation	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Déversés en R1	PR de Fontenay le Pesnel	395	0	0	472	51	0	0	0	0	0	0	0	921
PLUIE (mm)	STEP de Tilly sur Seullès	75	25	55	92	31	22	14	37	15	118	31	53	568





B.6. SYNTHÈSE DU SUIVI MÉTROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE DU SYSTÈME DE COLLECTE

Le réseau est équipé de débitmètres :

- réseau du Fontenay le Pesnel : comptage en trop plein au poste de relèvement
- réseau de Tilly sur Seulles : comptage de trop plein du bassin tampon au poste de Carrefour Market

Synthèse du suivi métrologique PR Fontenay Le Pesnel

Débitmètre ultra-son Eau By-Passée	14/06/2018 05/12/2018	Conforme Conforme	Nettoyage du canal de comptage et de la sonde ultra-son après chaque by-pass
------------------------------------	--------------------------	----------------------	--

Synthèse du suivi métrologique PR Tilly Sur Seulles

Débitmètre ultra-son Eau By-Passée	14/06/2018 05/12/2018	Conforme Conforme	Nettoyage du canal de comptage et de la sonde ultra-son après chaque by-pass
------------------------------------	--------------------------	----------------------	--

B.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE

Les débits enregistrés sur la station démontrent l'importance des intrusions d'eaux parasites dans le réseau.

L'étude diagnostique du réseau a été finalisée en 2016, elle a permis d'identifier les branchements mal raccordés, de localiser précisément l'origine des infiltrations et ainsi fixer les priorités de réhabilitation. Il faut maintenant engager le programme de travaux.

Le réseau de Fontenay le Pesnel est équipé d'un comptage en trop plein au poste de relèvement. Deux by-pass ont été enregistrés : 172 m3 le 04/01 (pluviométrie cumulée de 20 mm du 01 au 04/01) et 523 m3 les 30/04 et 01/05 (pluviométrie cumulée importante de 54 mm les 29 et 30/04).

Le poste de Tilly Sur Seulles est équipé aussi d'un trop plein, des by-pass ont été enregistrés à plusieurs reprises cette année à cause de la pluviométrie importante : 1654 m3 du 01 au 06/01, 620 m3 du 20 au 23/01, 1781 m3 les 30/04 et 01/05, 538 m3 le 07/10.

Des fiches évènements ont été transmises à la Police de l'Eau.



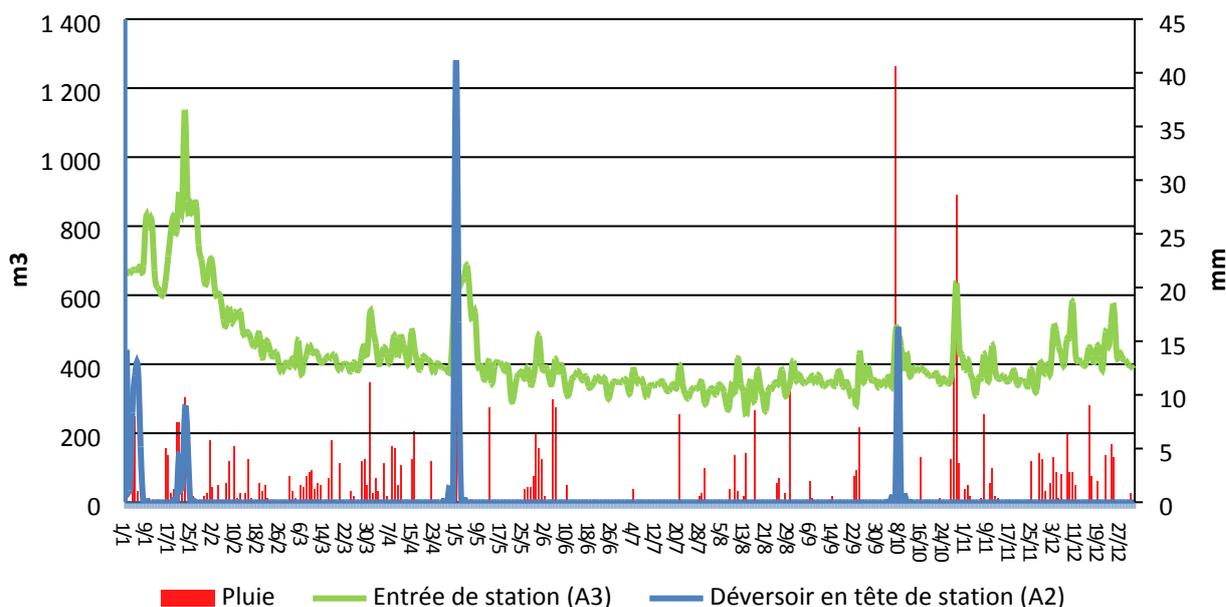


C. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT - STEP DE TILLY SUR SEULLES

C.1. BILAN SUR LES VOLUMES

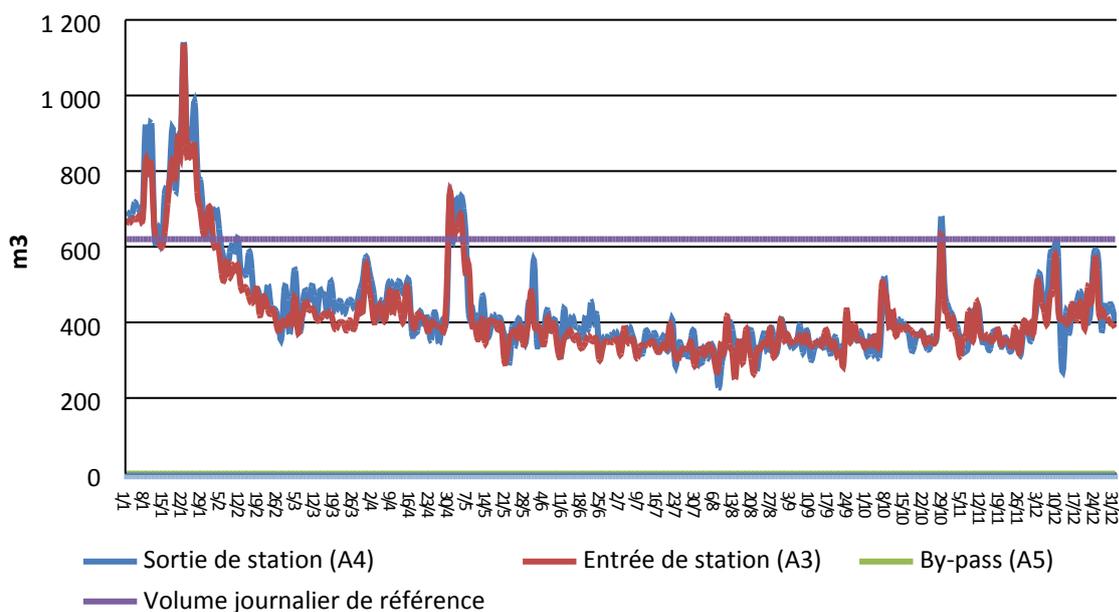
C.1.1. Volume entrant dans le système de traitement

Volume journalier au niveau du déversoir en tête de station (A2) et de l'entrée de la station (A3) en m³/j



C.1.2. Volume sortant du système de traitement

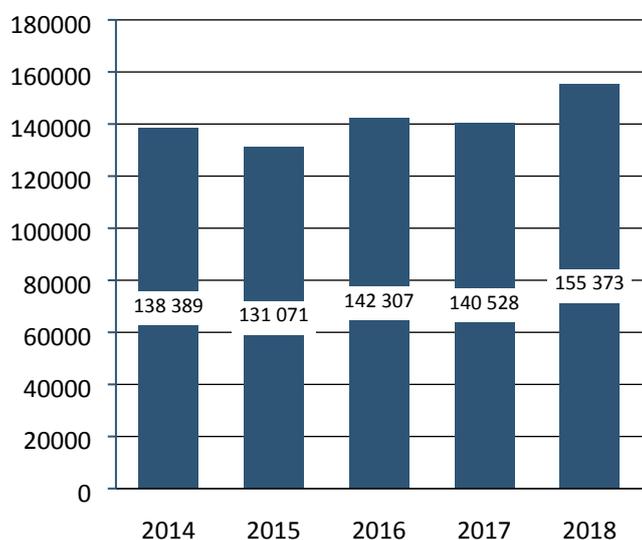
Volume journalier au niveau de l'entrée (A3), de la sortie (A4) et au niveau du Bypass (A5) en m³/j



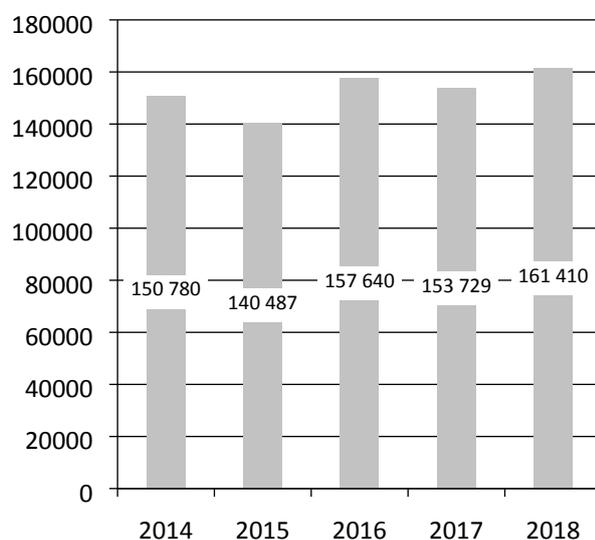
C.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant

Mesure	Année	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Jui.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Entrée de station (A3) (m3)	2014	15 553	17 362	12 912	10 740	11 511	9 509	10 791	10 641	9 415	10 106	10 104	9 745	138 389
Entrée de station (A3) (m3)	2015	13 788	13 717	11 809	9 755	10 088	9 772	9 741	10 674	10 163	10 274	10 601	10 688	131 070
Entrée de station (A3) (m3)	2016	13 376	18 023	15 458	12 656	10 896	11 083	9 913	9 095	9 669	10 157	11 012	10 969	142 307
Entrée de station (A3) (m3)	2017	11 484	11 448	13 167	10 692	11 714	10 691	10 375	10 201	10 716	11 016	12 369	16 655	140 528
Entrée de station (A3) (m3)	2018	23 179	13 809	13 044	13 043	13 423	10 675	10 395	10 268	10 533	12 265	11 054	13 685	155 373
Sortie de station (A4) (m3)	2014	17 055	18 488	13 608	11 796	13 011	10 607	11 971	11 823	10 125	10 706	11 419	10 171	150 780
Sortie de station (A4) (m3)	2015	14 869	14 753	13 049	10 137	10 659	10 244	10 205	10 702	10 333	11 132	11 529	12 874	140 486
Sortie de station (A4) (m3)	2016	17 779	19 003	16 538	14 700	13 238	12 248	10 561	9 264	9 534	10 819	11 598	12 358	157 640
Sortie de station (A4) (m3)	2017	13 328	15 318	15 467	11 436	12 929	11 021	10 559	10 975	10 909	11 895	12 824	17 068	153 729
Sortie de station (A4) (m3)	2018	24 213	14 904	14 345	13 425	14 087	11 466	10 646	10 473	10 418	12 218	10 936	14 279	161 410
Déversoir en tête station (A2) (m3)	2017	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	679	679
Déversoir en tête station (A2) (m3)	2018	2 274	0	0	1 259	522	0	0	0	0	538	0	0	4 593
Pluie (mm)	2015	66	61	15,2	33	40,2	51,8	53,2	121	59,6	26	76	29,6	632,6
Pluie (mm)	2016	73,6	71,4	56,8	61,2	53,6	51	13,8	11,96	33,4	27,8	62,8	9,8	527,16
Pluie (mm)	2017	40,4	45,2	50	45,8	76,2	44,6	22,8	43,8	82	29,8	87,6	111,4	679,6
Pluie (mm)	2018	76	25,6	54,8	92,4	32,2	21	14,2	37	15,6	117,8	30,8	54,8	572,2

**Evolution du volume annuel
Entrée de station (A3) en m3**

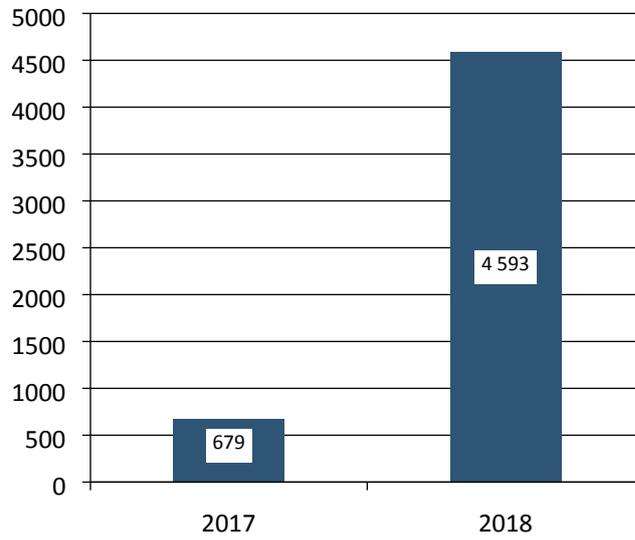


**Evolution du volume annuel
Sortie de station (A4) en m3**





Evolution du volume annuel Déversoir en tête de station (A2) en m3





C.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITÉE ET REJETÉE

Ci-dessous la description des termes qui seront utilisés dans ce chapitre :

Volume réglementaire entrée $V_e = \text{Volume (A2 + A3 + A7)}$

- Déversoir entrée STEP (A2)
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

Volume réglementaire sortie $V_s = \text{Volume (A2 + A4 + A5)}$

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5)
- Déversoir entrée STEP (A2)

Flux réglementaire entrée $F_e = \text{Flux (A2 + A3 + A7)}$

- Déversoir entrée STEP (A2)
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

Flux réglementaire sortie $F_s = \text{Flux (A2 + A4 + A5)}$

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5)
- Déversoir entrée STEP (A2)

Concentration réglementaire $C_r = 1000 * F_r / V_r$ (C_e : entrée ; C_s : sortie)

- F_r : Flux réglementaire (F_e : entrée ; F_s : sortie)
- V_r : Volume réglementaire ($F=V_e$: entrée ; V_s : sortie)

Rendement réglementaire $R_{dtr} = 100 \times [1 - (F_s / F_e)]$

- F_s : Flux réglementaire sortie
- F_e : Flux réglementaire entrée

C.2.1. Evolution des charges entrantes annuelles

Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

- Déversoir entrée STEP (A2),
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

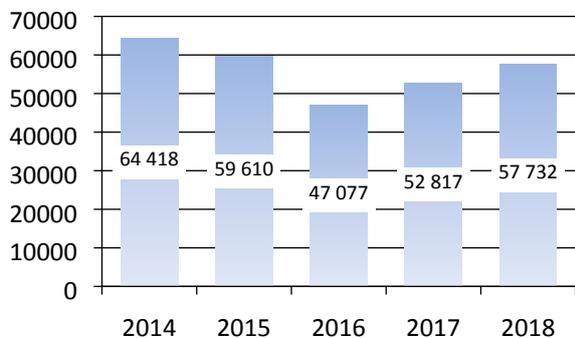
Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt :

- Charge kg /an = [moyenne (Concentration (A2) mg/L x Volume déversé (A2) m³) + moyenne (Concentration (A3) mg/L x Volume entrée (A3) m³) + moyenne (Concentration (A7) mg/L x Volume apports (A7) m³)] x 365 /1000

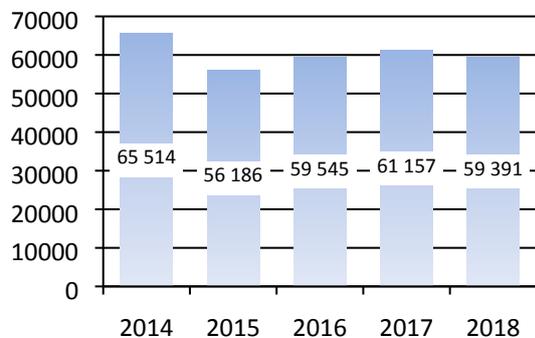




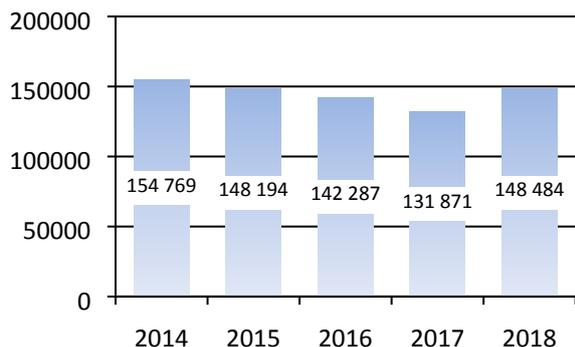
**Evolution des charges entrantes totales
annuelles
DBO5 en kg/an**



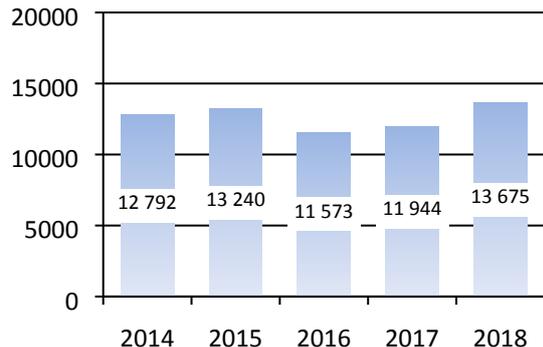
**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
MES en kg/an**



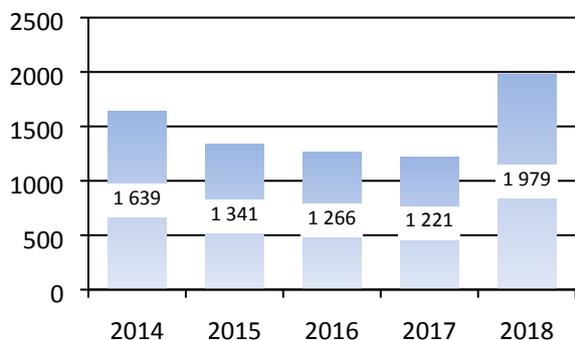
**Evolution des charges entrantes totales
annuelles
DCO en kg/an**



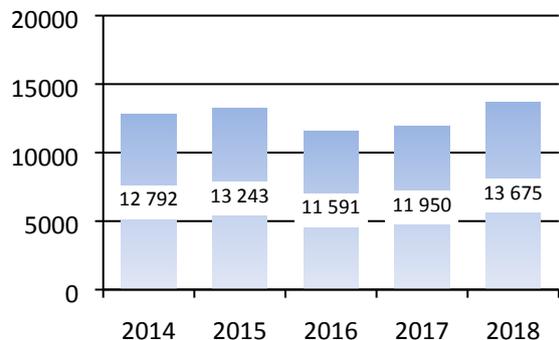
**Evolution des charges entrantes
annuelles
Azote Kjeldhal en kg/an**



**Evolution des charges entrantes totales
annuelles
Phosphore total en kg/an**



**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
Azote Global en kg/an**

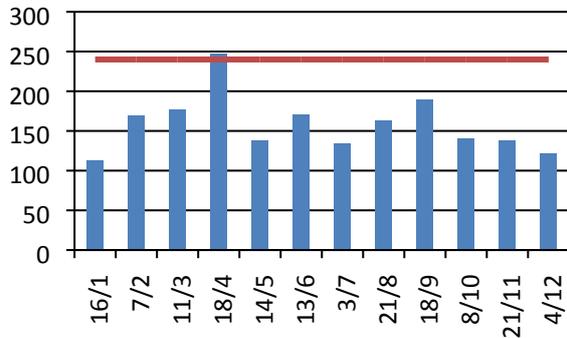




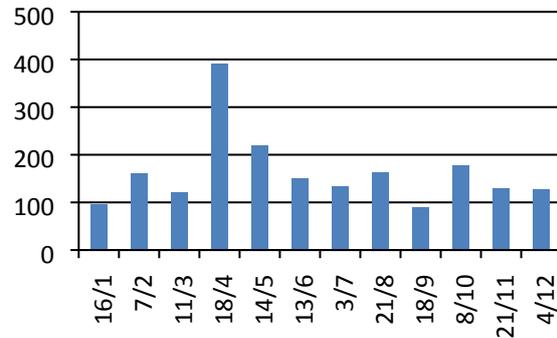
C.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement

Flux entrée réglementaire Fe kg/j = Concentration réglementaire Ce (mg/L) x Volume réglementaire entrée Ve (m³) / 1000

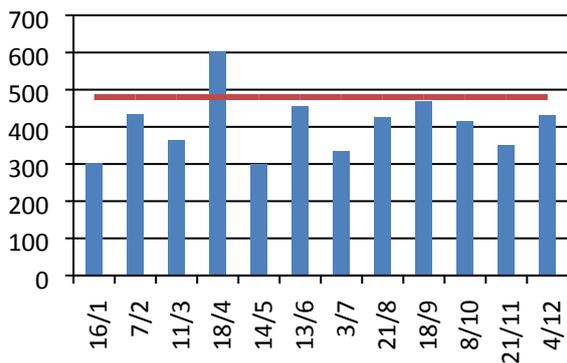
**Charge entrante
DBO5 en kg/j**



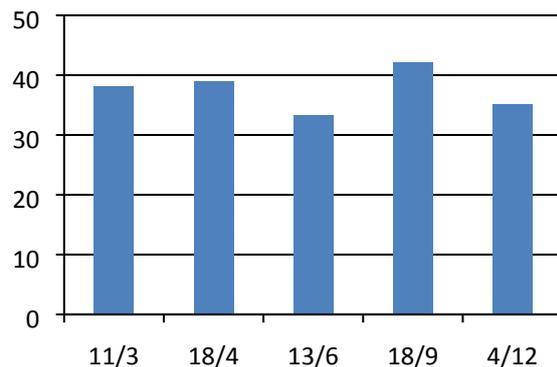
**Charge entrante
MES en kg/j**



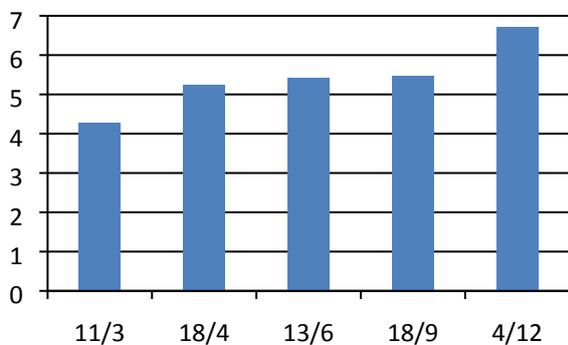
**Charge entrante
DCO en kg/j**



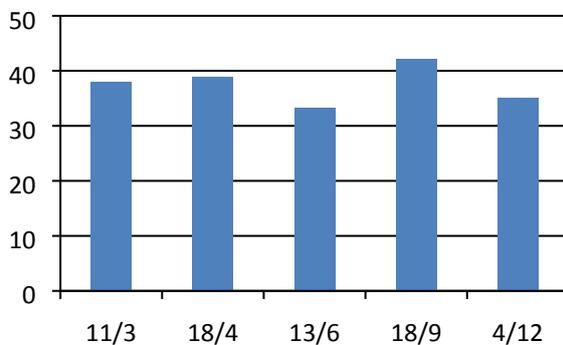
**Charge entrante
Azote Kjeldhal en kg/j**



**Charge entrante
Phosphore en kg/j**



**Charge entrante
Azote global en kg/j**

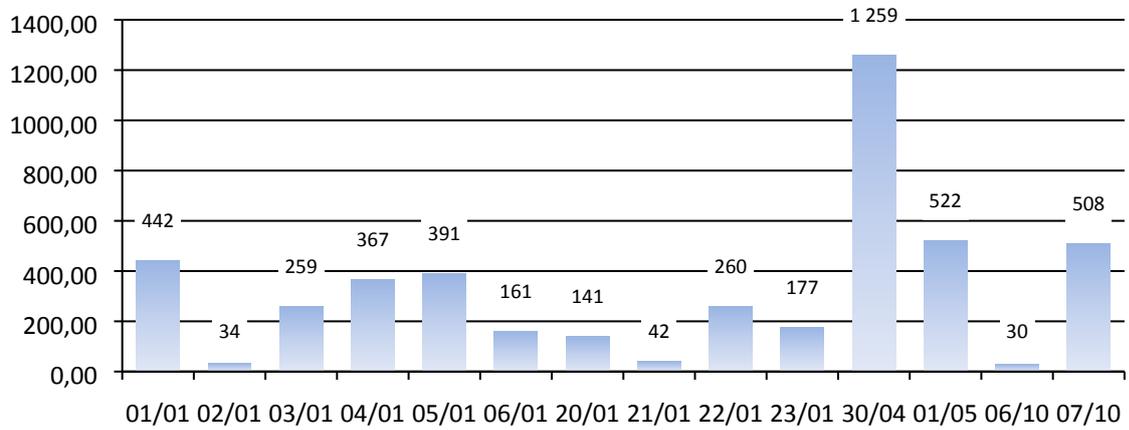




C.2.3. La pollution déversée en tête de station

Volume déversé au trop plein du PR de Tilly Sur Seullles

Volume déversé en tête de station m3/j

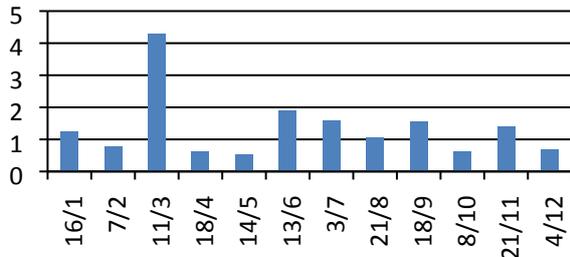




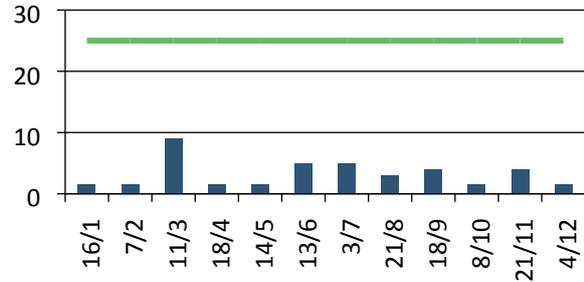
C.2.4. La pollution sortante du système de traitement

Flux réglementaire sortie F_s kg/j = Concentration réglementaire sortie C_s (mg/L) x Volume réglementaire sortie V_s (m³)/x 1000

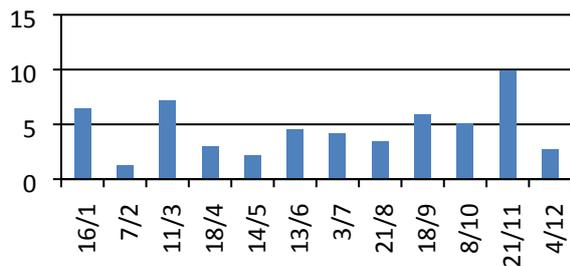
Charge sortante DBO5 en kg/j



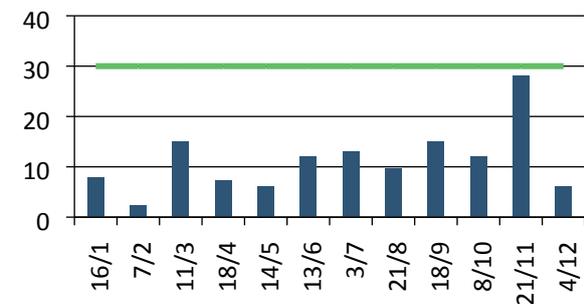
Concentration sortante DBO5 en mg/l



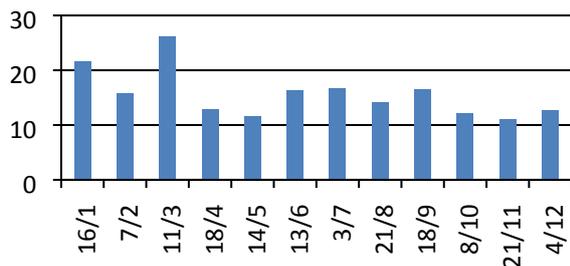
Charge sortante MES en kg/j



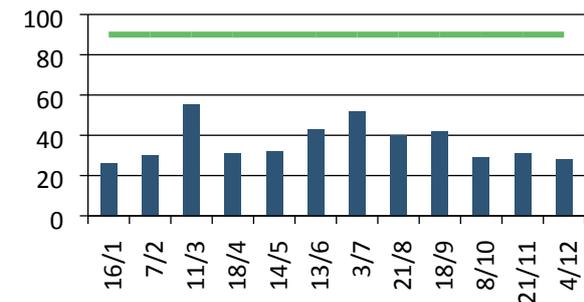
Concentration sortante MES en mg/l



Charge sortante DCO en kg/j

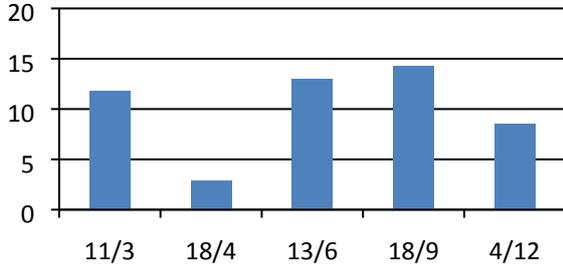


Concentration sortante DCO en mg/l

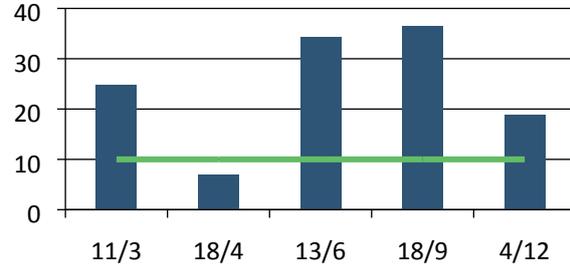




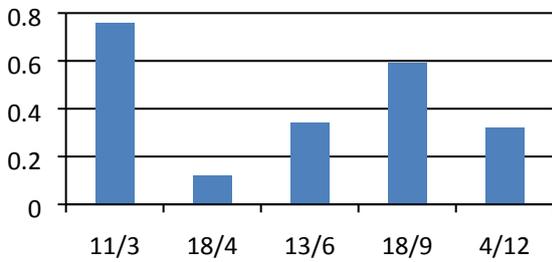
**Charge sortante
Azote Kjeldhal en kg/j**



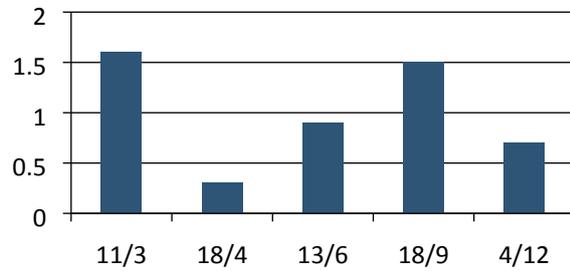
**Concentration sortante Azote Kjeldhal
en mg/l**



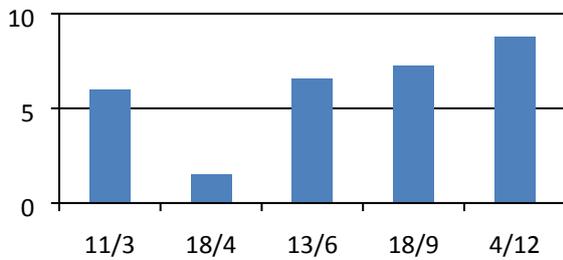
**Charge sortante
Phosphore en kg/j**



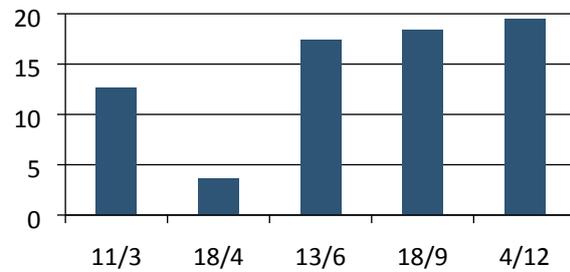
**Concentration sortante Phosphore en
mg/l**



**Charge sortante
Azote global en kg/j**



**Concentration sortante Azote global en
mg/l**



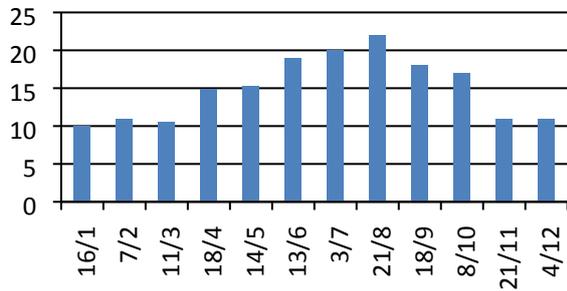
**Charge sortante
Azote ammoniacal en kg/j**

**Concentration sortante Azote
ammoniacal en mg/l**

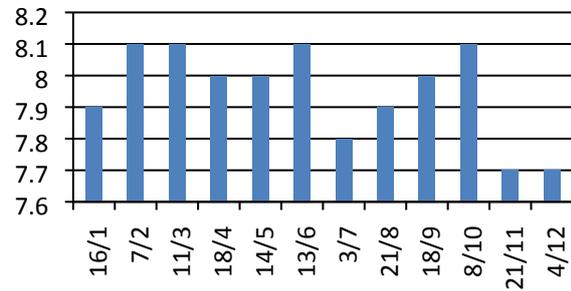




Température en sortie en °C



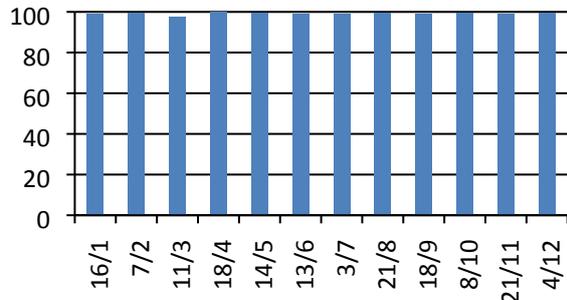
pH en sortie



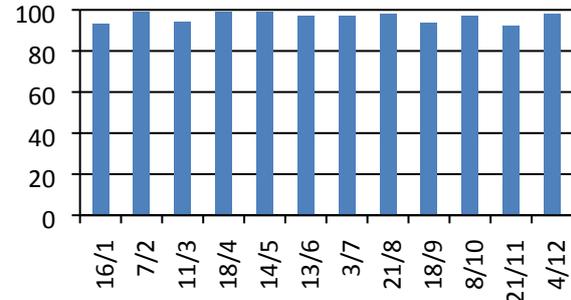
C.2.5. Le calcul des rendements

Rendement réglementaire $R_{dtr} = 100 \times [1 - (\text{Flux réglementaire sortie } F_s / \text{Flux réglementaire entrée } F_e)]$

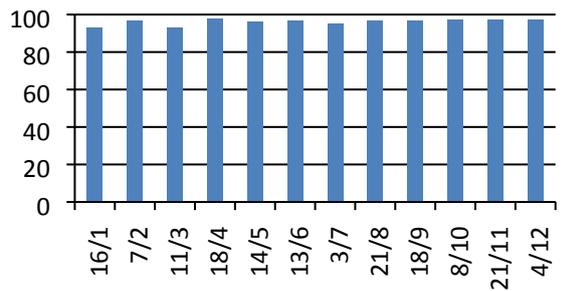
Rendement DBO5 en %



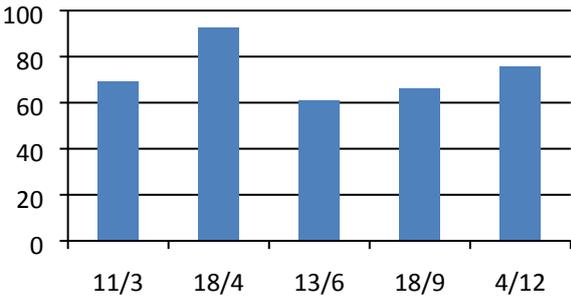
Rendement MES en %



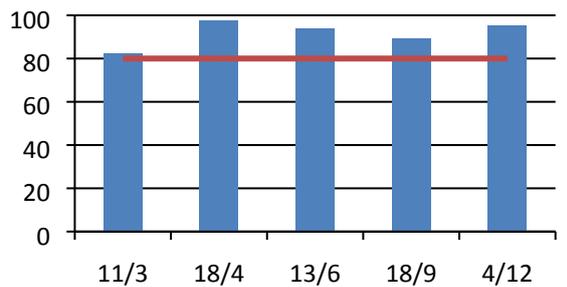
Rendement DCO en %



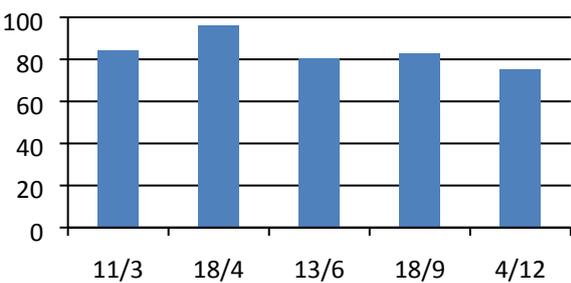
Rendement Azote Kjeldhal en %



Rendement Phosphore en %



Rendement Azote Global en %





C.2.6. Le suivi bactériologique

Sans objet

C.2.7. Le suivi du milieu récepteur

Sans objet





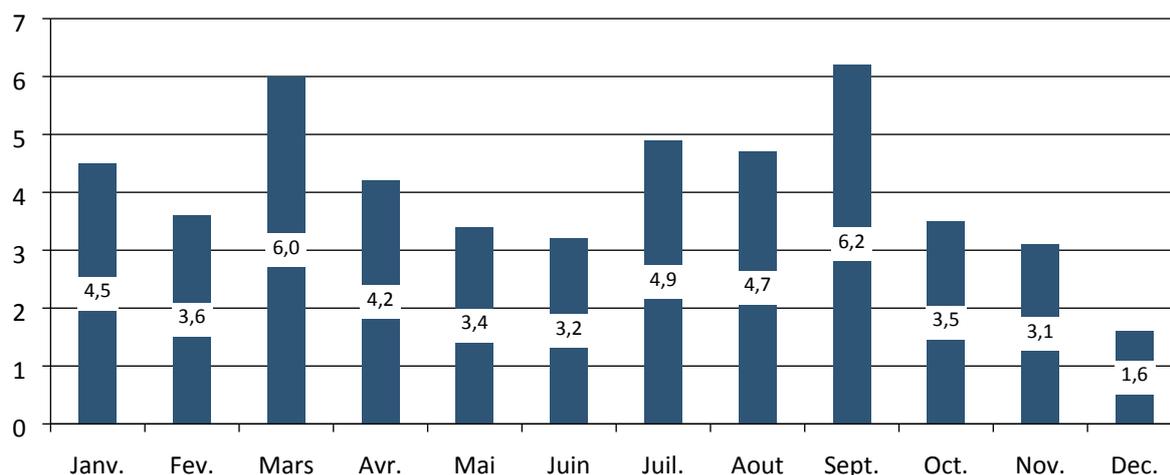
C.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTÉRIEURS

C.3.1. Les boues

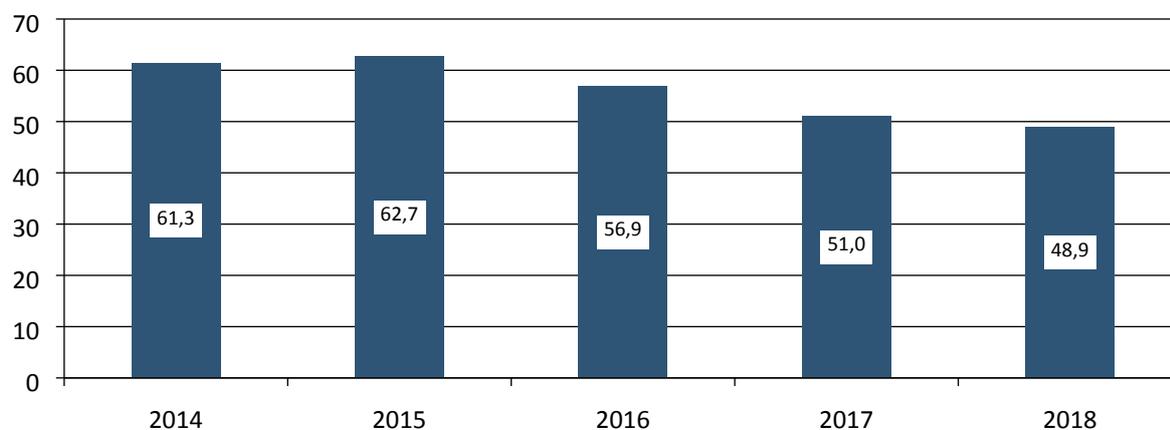
Boues	Quantité annuelle brute (m ³)	Quantité annuelle de matière sèche (tonnes de MS)
Boues produites (point A6)	-	48,914
Boues évacuées (point S6 et S17)	1 019	50,95

Répartition de la quantité annuelle de boues produites et son évolution (point A6)

Boues produites en tonnes de matière sèche par mois



Boues produites par tonne de matière sèche par an



Destinations des boues évacuées

Destinations	Tonnes de MS	%MS total	Observations
Boues TE vers épandage	50,95	100.00%	





C.3.2. Les autres sous-produits

Quantités annuelles et destinations des sous-produits évacués au cours de l'année

Sous-produits évacués	Quantité annuelle brute en kg	Destination(s) (parmi la liste Sandre du tableau des boues)
Refus de dégrillage (S11) en kg	3 750	Refus dégr. vers ISDND

C.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET DE RÉACTIFS

C.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année

Energie	Consommation (en kWh)
Electricité	221 141

C.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année

Réactifs utilisés	Filière de traitement	Consommation annuelle (kg)
Chlorure ferrique	File eau	7 790
Poly cation poudre	File boue	1 125

C.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS À L'AUTO-SURVEILLANCE

C.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement

Il n'y a pas eu de faits marquants sur le système de traitement au cours de l'année 2018.

C.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement

Il n'y a pas eu de déversement dans le milieu via le système de traitement au cours de l'année 2018.

C.6. RÉCAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME DE TRAITEMENT ET ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ

Paramètres physicochimiques

Ces calculs sont réalisés sur le système de traitement, c'est-à-dire en prenant en compte le déversoir en tête de station :

- La concentration en sortie est calculée à partir de la sortie générale (A4), des by-pass intermédiaires (A5) et du déversoir en tête de station (A2),
- Pour le rendement l'entrée est calculée à partir de l'entrée de station (A3), des apports extérieurs (A7) et du déversoir en tête de station (A2).





	Débit journalier de référence (m3/j)	620	MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT	
			Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	
	Charge brute de pollution organique (kg DBO5/j)	240															
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)		12		12		12		4		4		-	-	-	4	
	Nombre de mesures réalisées		12		12		12		5		5		-	-	-	5	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées		96,4	11,17	96	36,58	99,1	3,25	83,7	14,3	72,9	24,29	21,5	0,15	0,18	91,6	1
Conditions normales d'exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		12		12		12		5		5		-	-	-	5	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		-	-	95,8	37,09	99,1	3,41	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Valeur rédhibitoire (1)		85		250		50		-		-		-	-	-	-	
	Nombre de résultats non conformes à la valeur rédhibitoire		0		0		0		0		0		-	-	-	0	
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière		-	30	-	90	-	25	-	-	-	10	-	-	-	80	-
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)		2		2		2		0		1		-	-	-	1	
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)		0		0		0		0		4		-	-	-	0	
	Valeurs limites (1) en moyenne annuelle		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :		Conforme		Conforme		Conforme		-		Non Conforme		-	-	-	Conforme	
	Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :				Non conforme												

(1) : ces valeurs sont déterminées par l'arrêté d'autorisation de l'ouvrage ou à défaut par l'arrêté du 21 Juillet 2015. (2) : le nombre de résultats non conformes aux valeurs limites est égal au nombre de mesures, réalisées dans des conditions normales d'exploitation (*), dont les résultats sont non conformes à la fois à la valeur limite en concentration et en rendement.

(*) Les conditions normales d'exploitation sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'art 2 de l'arrêté du 21 Juillet 2015.





C.7. SYNTHÈSE DU SUIVI MÉTROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE

Synthèse du suivi métrologique STEP de Tilly Sur Seules

Vérifications réalisées :

- Débitmètre électromagnétique : vérification du zéro
- Débitmètre ultra-son : vérification hauteur/débit avec les cales
- Préleveur : Volume unitaire d'un prélèvement, répétabilité, vitesse d'aspiration, température de l'enceinte, nombre de prélèvements sur 24 H, volume total prélevé
- Etuve : Comparaison inter-laboratoire + température
- Balance de précision : Comparaison inter-laboratoire + poids étalon

Matériel	Date de vérification	Conformité	Actions d'entretien	Actions de maintenance et renouvellement
Débitmètre électromagnétique Eau Brute	12/03/2018	Conforme	-	-
	14/06/2018	Conforme		
	19/09/2018	Conforme		
	05/12/2018	Conforme		
Débitmètre ultra-son Eau Traitée	14/06/2018	Conforme	Nettoyage du canal de comptage et de la sonde ultra-son avant chaque bilan 24H	-
	05/12/2018	Conforme		
Préleveurs d'échantillon eau brute et eau traitée	12/03/2018	Conforme	Nettoyage du bocal doseur, tuyau de dosage, distributeur, tuyau d'aspiration et des bidons de prélèvement après chaque bilan	-
	14/06/2018	Conforme		
	19/09/2018	Conforme		
	05/12/2018	Conforme		
Etuve + Balance de précision	12/03/2018	Conforme	-	-
	14/06/2018	Conforme		
	19/09/2018	Conforme		
	05/12/2018	Conforme		





C.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT

Les 12 bilans 24H réalisés en 2018 attestent d'une dépollution correcte des eaux usées. Les concentrations mesurées sur l'eau traitée respectent l'autorisation de rejet à l'exception du paramètre NTK qui est non conforme.

D'après l'autosurveillance réalisée sur le paramètre DCO et la production de boues, la station reçoit une charge de pollution moyenne d'environ 3400 EH.

Dans le cadre de l'arrêté du 21 juillet 2015, une analyse des risques de défaillance, de leurs effets ainsi que des mesures prévues pour remédier aux pannes éventuelles a été réalisée sur la step. Le rapport final a été transmis à la Police de l'Eau.

Nous avons constaté à plusieurs reprises des développements de mousses importants et un lit de boues en expansion dans le clarificateur.

Une étude par le cabinet saunier est en cours pour son remplacement.

Une surface de clarificateur plus importante est nécessaire pour :

- avoir une vitesse ascensionnelle compatible avec la qualité de l'effluent rejeté par Elis et l'indice des boues du bassin d'aération
- supporter la construction de nouveaux logements à venir qui augmentera le débit journalier transitant par la station,
- limiter les by-pass directs d'effluents vers le milieu naturel.

Le caractère septique et périodiquement très toxique des effluents produits par l'activité de la société ELIS s'impacte sur les performances de la station d'épuration du Syndicat de Tilly-Fontenay, par des arrivées régulières qui perturbent le fonctionnement biologique de l'épuration des eaux usées et engendrent des dépassements de la norme de rejet sur le paramètre NTK.

Ces conditions de rejet des effluents de la société ELIS, en qualité et en volume, ne sont pas compatibles avec le bon fonctionnement de la station d'épuration.

Une réflexion et des essais sur la réduction des flux d'écotoxicité et de septicités des eaux usées et de régulation de celles-ci par rapport à l'exigence fixée par la convention de déversement ont été engagés par ELIS.

Le silo à boues n'est pas couvert ce qui entraîne un volume non négligeable d'eaux de pluies. La mise en place d'une couverture doit être envisagée afin d'accroître l'autonomie de stockage et éviter la présence d'objets qui pourraient nuire au pompage des boues lors des périodes d'épandage.



LE GLOSSAIRE



Ce glossaire récapitule pour les principaux termes utilisés dans les métiers de l'eau, et plus particulièrement dans ce rapport annuel du délégataire, la définition et éventuellement le mode de calcul des informations transmises :

Autosurveillance : Elle correspond à toutes les actions entreprises par l'exploitant sur la station de traitement et sur le réseau pour garantir le bon fonctionnement de l'épuration. Cela consiste notamment à effectuer des analyses sur une période de 24h selon un calendrier défini à l'avance et à transmettre les résultats d'analyse à la police et à l'agence de l'eau.

Biens financés par la collectivité = biens appartenant à la collectivité, mis à la disposition du délégataire et qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat ;

Biens de retour = biens financés par le délégataire, affectés au service et indispensables à son fonctionnement, qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat ;

Biens de reprise = biens financés par le délégataire, affectés au service et qui, à la fin du contrat, peuvent être rachetés par la collectivité dans des conditions financières fixées dans le contrat, sans que le délégataire ne puisse s'y opposer

Bilan journalier : Il concrétise l'efficacité de traitement d'une installation à partir d'échantillons prélevés en entrée et en sortie de l'installation sur 24 heures proportionnellement au débit. Certains paramètres sont analysés et comparés (concentrations et/ou rendement d'élimination) aux performances que doit satisfaire l'installation.

Bilan annuel : Il concrétise l'efficacité de traitement de l'installation sur l'année à partir des échantillons prélevés en entrée et en sortie de l'installation au cours de l'année. La conformité de certains paramètres est évaluée à partir des bilans journaliers en tenant compte d'une tolérance définie dans la réglementation. Pour d'autres paramètres, l'évaluation de la conformité s'effectue après avoir calculé la moyenne des mesures réalisées. Au final, la conformité de l'installation sur l'année est évaluée par l'exploitant, paramètre par paramètre, puis pour la globalité de l'installation. La police de l'eau a pour mission de donner son avis officiel sur la conformité de l'installation à partir des données transmises par l'exploitant.

Branchements : Canalisations distinctes d'eaux usées et d'eaux pluviales aboutissant au réseau public d'assainissement collectif et partant des regards de branchement ou boîtes de branchements placés en limite de propriété et sur lesquels viennent se raccorder les installations intérieures de l'utilisateur.

CARE : Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation. Pour un contrat déterminé, les chiffres de l'année en cours sont indiqués, et ceux de l'année précédente sont rappelés. Le cadre de ce CARE a été établi par la FP2E, dans le respect strict du décret 2005-236 du 18 mars 2005.

Client : Personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat-abonné le liant avec le service de distribution de l'eau.

Compte (ou fonds contractuel) de renouvellement : Il s'agit des opérations de renouvellement réalisées sans programmation contractuelle, imputées sur un compte de tiers qui correspond à la mise en place de fonds prélevés sur les produits du délégataire, pour couvrir les aléas de fonctionnement des équipements.

Contrat-abonné : Contrat associé à un branchement liant un client au service de distribution de l'eau.

Contrôle officiel : Il correspond aux contrôles inopinés pratiqués par un organisme tel que la police de l'eau.

Echantillon : Volume d'eau prélevé dans le but d'analyser les caractéristiques de l'eau à l'endroit et au moment précis du prélèvement. Les caractéristiques de l'eau sont décomposées et quantifiées/évaluées par paramètre lors de leur analyse.

Equivalent Habitant (Eq. Hab.) : Unité de pollution correspondant à celle d'un habitant en une journée.

Garantie pour continuité de service (dite de renouvellement) : Il s'agit d'un renouvellement, où le Délégataire prend à sa charge, et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation ou de renouvellement des équipements, nécessaires à la continuité du service.

Taux d'eaux parasites : Il représente la part d'eaux claires parasites véhiculée par le réseau de collecte d'eaux usées par rapport à l'eau potable consommée, par l'ensemble des clients, qui est rejetée dans ce même réseau. Ces eaux claires parasites peuvent être classées selon diverses typologies, la plus simple opposant les eaux parasites d'infiltration (EPI) aux eaux parasites de captage (EPC). Les EPI résultent d'une mauvaise étanchéité du réseau tandis que les EPC sont le signe de mauvais raccordements.

Paramètre d'une analyse : Un paramètre correspond à une caractéristique précise ou à un composé spécifique dont la teneur dans l'échantillon d'eau est quantifiée/évaluée. Certains paramètres font l'objet d'une réglementation. Un paramètre réglementé peut donc pour un échantillon donné être conforme ou non-conforme. **Si un jour donné, la station**





reçoit plus d'effluent à traiter que prévu, la conformité du paramètre ne peut pas être établie et la donnée est exclue des calculs.

Patrimoine immobilier : Il s'agit du patrimoine immobilier nécessaire à la réalisation du service. Le Délégué fournit un état de variation de ce patrimoine en intégrant 3 types de mouvements :

- les investissements concessifs (achat de terrain, mise en service d'un ouvrage financé par le Délégué, destruction d'un ouvrage...),
- opération de renouvellement d'une telle importance qu'elle s'assimile à la construction d'un bâtiment neuf,
- Investissement immobilier du Délégué (bureaux) entièrement dédié au service.

Programme contractuel de renouvellement : Il s'agit de l'ensemble des opérations de renouvellement, effectuées par le Délégué dans le cadre d'un programme technique contractuel, évalué financièrement sur la durée du contrat.

Programme d'investissement : Il s'agit des engagements pris par le Délégué de réaliser certains investissements sur le patrimoine, afin d'améliorer la qualité du service, ou le fonctionnement des installations. Ce programme est défini dans un inventaire contractuel.

Réseau de collecte des eaux usées : Ensemble des canalisations et ouvrages annexes acheminant de manière gravitaire ou sous-pression les eaux usées issues des branchements publics des usagers ou d'autres services de collecte jusqu'aux unités de dépollution.

Réseau de collecte intérieur : ensemble de canalisations et d'équipements placés sous la responsabilité d'un client permettant de collecter ses effluents. Le réseau intérieur d'un client est raccordé au branchement (généralement situé en limite de propriété).



17.

LES NOUVEAUX
TEXTES
REGLEMENTAIRES



LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES ASSAINISSEMENT

Cette veille réglementaire vous est présentée sous la forme d'une liste des textes parus en 2018 accompagnée d'un bref commentaire de leur objet.

Cette liste n'a pas pour ambition d'être exhaustive, il s'agit avant tout d'attirer votre attention sur les évolutions réglementaires de l'année qui, notamment, pourraient avoir des incidences sur le service.

GESTION DE LA RESSOURCE

➤ **Décret n°2018-901 du 22 octobre 2018 modifiant la procédure de sortie du statut de déchet**

Ce décret supprime la commission consultative sur le statut de déchet, dont l'avis était requis pour l'établissement des arrêtés ministériels de sortie du statut de déchet. Cette suppression permet ainsi de simplifier la procédure administrative associée, considérée trop complexe par l'ensemble des acteurs. Elle ne nuira en rien à la qualité de la consultation sur les projets d'arrêtés, qui continuera d'associer l'ensemble des parties prenantes et le public. Elle s'inscrit également pleinement dans l'application des dispositions prévues par la feuille de route sur l'économie circulaire qui mentionne explicitement cette modification réglementaire.

AUTORISATIONS

➤ **Décret n°2018-797 du 18 septembre 2018 relatif au dossier de demande d'autorisation environnementale**

Ce décret n°2018-797 du 18 septembre 2018 précise la liste des pièces à fournir à l'appui d'une demande d'autorisation environnementale portant sur une installation relevant de la nomenclature des installations classées ou relevant de la nomenclature des installations, ouvrages, travaux ou activités au titre de la loi sur l'eau.

➤ **Décret n° 2018-900 du 22 octobre 2018 modifiant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement**

Ce décret introduit ou étend le régime de l'enregistrement pour plusieurs rubriques de la nomenclature. Il exclut un certain nombre d'activités ou sous-activités dès lors qu'une autre réglementation au moins équivalente s'applique par ailleurs. Il supprime certains seuils d'autorisation au profit du régime de l'enregistrement. Le décret corrige également quelques erreurs de rédaction de la nomenclature des installations classées. Enfin il permet de réglementer, par des prescriptions générales, les stations-service distribuant de l'hydrogène, afin que le développement de cette énergie ne soit pas entravé par une maîtrise insuffisante des risques.





EXPLOITATION DES OUVRAGES

➤ **Décret n° 2018-437 du 4 juin 2018 relatif à la protection des travailleurs contre les risques dus aux rayonnements ionisants**

Le texte modifie les règles de prévention des risques pour la santé et la sécurité dus aux rayonnements ionisants d'origine naturelle ou artificielle applicables aux travailleurs pour assurer la transposition au niveau réglementaire des dispositions relatives à la protection des travailleurs de la directive 2013/59/Euratom du Conseil du 5 décembre 2013 fixant les normes de base relatives à la protection sanitaire contre les dangers résultant de l'exposition aux rayonnements ionisants, ainsi que pour l'application des dispositions de l'ordonnance 2016-128 du 10 février 2016 portant diverses dispositions en matière nucléaire. Il permet de mieux intégrer le risque radiologique dans la démarche générale de prévention des risques professionnels, notamment en ce qui concerne l'organisation de la radioprotection et les modalités de réalisation des vérifications à caractère technique des lieux et équipements de travail. Cette approche globale, qui vise à une meilleure maîtrise des risques et de la prévention des incidents et accidents, contribue à optimiser les moyens mis en œuvre par l'employeur.

➤ **Arrêté du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français**

Le texte fixe la répartition des communes entre les trois zones à potentiel radon définies à l'article R.1333-29 du code de la santé publique, sur lesquelles des mesures d'information, d'évaluation ou de mesurage et des mesures de prévention de l'exposition au radon prévues aux articles L. 1333-22 du code de la santé publique, L. 125-5 du code de l'environnement et L. 4451-1 du code du travail sont mises en œuvre par les publics concernés.

➤ **Décret n°2018-899 du 22 octobre 2018 relatif à la sécurité des travaux effectués à proximité des ouvrages de transport et de distribution**

Le décret prévoit la possibilité pour les exploitants de réseaux de disposer d'un délai supplémentaire de 15 jours (jours fériés non-compris) pour apporter la réponse aux déclarations de travaux lorsque ceux-ci réalisent des opérations de localisation dans la zone de travaux afin de respecter les critères de précisions requis. Il précise par ailleurs, les modalités de réalisation des investigations complémentaires menées par les responsables de projet lorsque les informations fournies par les exploitants de réseaux ne respectent pas les critères de précisions requis. Ces investigations sont alors à la charge des exploitants.

GESTION DU SERVICE

➤ **LOI n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles**

Elle adapte la loi "Informatique et libertés" du 6 janvier 1978 au "paquet européen de protection des données". Ce paquet comprend le règlement général sur la protection des données (RGPD), un règlement du 27 avril 2016 directement applicable dans tous les pays européens au 25 mai 2018 ainsi qu'une directive datée du même jour sur les fichiers en matière pénale, dite directive "police".





- **Ordonnance n° 2018-1125 du 12 décembre 2018 prise en application de l'article 32 de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et portant modification de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et diverses dispositions concernant la protection des données à caractère personnel**

Cette ordonnance a principalement pour objectif de mettre en conformité la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 Informatique et Libertés par rapport au RGPD ainsi que toute législation applicable en matière de données à caractère personnel.

DROIT PUBLIC ET DROIT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

- **Note d'information du 23 avril 2018 du Ministère de l'intérieur et du Ministère de la transition écologique et solidaire relative aux modalités d'exercice de la compétence relative à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations par les collectivités territoriales et leurs groupements)**

Suite à la publication de la loi n° 2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI), cette note vise à exposer la nature et la portée des évolutions introduites par le législateur afin de faciliter la mise en oeuvre de cette compétence, devenue obligatoire pour l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, depuis le 1er janvier 2018.

- **LOI n° 2018-670 du 30 juillet 2018 relative à la protection du secret des affaires**

Transposant la directive européenne du 8 juin 2016, cette loi vise principalement à protéger le savoir-faire et les informations commerciales des entreprises.

L'article L151-1 du Code de commerce rend désormais illégale l'obtention, l'utilisation ou la divulgation d'une information qui n'est pas « connue ou aisément accessible » à des personnes extérieures à l'entreprise, qui « revêt une valeur commerciale » en raison de son caractère secret et qui « fait l'objet de la part de son détenteur légitime de mesures de protection raisonnables ». Si ces conditions sont réunies, l'entreprise peut demander à la justice de faire cesser l'atteinte au secret des affaires et réclamer une réparation financière de la part de celui qui l'a violé.

La loi prévoit toutefois que le secret des affaires ne peut faire obstacle à la divulgation, par une personne de bonne foi, d'un acte répréhensible ou d'une activité illégale dans le but de protéger l'intérêt public général.

Une nouvelle directive européenne devrait intervenir pour préciser la notion de lanceur d'alerte.





➤ **LOI n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes**

La loi assouplit les dispositions de la loi NOTRe sur le transfert des compétences "eau" et "assainissement" aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération. La loi NOTRe prévoit ce transfert obligatoire au 1er janvier 2020.

La loi permet aux communes membres d'une communauté de communes qui n'exerce pas, à la date de la publication de la loi, les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement, de s'opposer au transfert de ces compétences, dès lors que 25% d'entre elles, représentant au moins 20% de la population, s'expriment en ce sens. Ce transfert sera alors repoussé de 2020 à 2026.

Si après le 1er janvier 2020, une communauté de communes n'exerce pas les compétences relatives à l'eau et à l'assainissement, son organe délibérant pourra également à tout moment se prononcer par un vote sur l'exercice de plein droit de ces compétences par la communauté. Les communes membres pourront s'opposer à cette délibération dans un délai de trois mois en faisant jouer la minorité de blocage.

➤ **Instruction en date du 28 août 2018 du Ministre de l'Intérieur, Gérard Collomb, et de la Ministre placée auprès de lui, Jacqueline Gourault,**

Elle délivre aux préfets un mode d'emploi sur les évolutions apportées par la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés d'agglomération

➤ **Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique**

Les parties législative et réglementaire du code de la commande publique ont été publiées. La publication du code de la commande publique est l'aboutissement d'un chantier de 24 mois mené, par la direction des affaires juridiques des ministères économiques et financiers, de manière collaborative avec l'ensemble des acteurs de la commande publique, aussi bien privés que publics.

Comprenant 1747 articles, le code de la commande publique regroupe l'ensemble des règles applicables aux contrats de la commande publique. Il intègre notamment les dispositions relatives à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, à la sous-traitance et aux délais de paiement. Il entrera en vigueur le 1er avril 2019 afin de laisser le temps aux acteurs, acheteurs, autorités concédantes et entreprises, de s'approprier ce nouvel outil.

